

Formulaire de demande d'avis de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, préalable à la demande d'autorisation de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou service d'accueil du jeune enfant

Le formulaire est émis par le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

1. Veuillez renseigner les informations suivantes

La demande concerne un projet de :

(Notice d'information en annexe)

- création d'établissement ou service d'accueil du jeune enfant
 extension d'établissement ou service d'accueil du jeune enfant
 transformation d'un établissement ou service d'accueil de jeunes enfants

I. Le porteur de projet

Dénomination :

LA CABANE D'ACHILLE & CANILLE

Forme juridique du porteur de projet :

- Personne morale de droit privé Personne physique

Statut juridique : SAS NADIROSE

Cordonnées :

Adresse : 12 Chemin du Temple

Complément :

Code postal : 13200 Commune : ARLES

N° de téléphone : 06 48 08 59 30

Adresse électronique : cchardon@achilleetcanille.com

Le représentant du demandeur :

Nom : CHARDON Camille

Prénom : CAMILLE

Qualité : PRÉSIDENTE

II. Le projet

1 - Emplacement du projet de création, d'extension ou de transformation :

Adresse ou lieu : 19 Rue Nicolas Copernic

Code postal : 13200 Commune : ARLÈS

2 - Caractéristiques de l'établissement ou du service projeté :

Type d'établissement ou de service (plusieurs réponses possibles) :

- Crèche collective Jardin d'enfant (uniquement pour une demande d'extension ou de transformation)
- Crèche familiale

Type d'accueil (plusieurs réponses possibles) :

- accueil régulier accueil occasionnel (selon les disponibilités)

Catégorie d'établissement ou de service :

- Micro-crèche (capacité d'accueil inférieure ou égale à 12 places) Petite crèche familiale (capacité d'accueil inférieure à 30 places)
- Petite crèche (capacité d'accueil comprise entre 13 et 24 places) Crèche familiale (capacité d'accueil comprise entre 30 et 59 places)
- Crèche (capacité d'accueil comprise entre 25 et 39 places) Grande crèche familiale (capacité d'accueil comprise entre 60 et 89 places)
- Grande crèche (capacité d'accueil comprise entre 40 et 59 places) Très grande crèche familiale (capacité d'accueil supérieure ou égale à 90 places)
- Très grande crèche (capacité d'accueil supérieure ou égale à 60 places)

3 - Capacité d'accueil :

- Pour un projet de création : 12 places
- En cas de changement de capacité, de : places à places

4 - Amplitude d'ouverture :

Nombre de semaines d'accueil/an :

48

Horaires d'ouverture

Lundi	5h30 - 22h30
Mardi	5h30 - 22h30
Mercredi	5h30 - 22h30
Jeudi	5h30 - 22h30
Vendredi	5h30 - 22h30
Samedi	/
Dimanche	/

5 - Âges limites des enfants à accueillir :

10 semaines à 4 ans

6 - Modalités de tarification des familles :

- Application du barème national des participations familiales de la Caisse nationale des allocations familiales
- Tarif permettant la perception par le parent du complément de libre choix de mode de garde (CMG) de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)
- Autre

7 - Modalités d'inscription et conditions d'admission des enfants :

Veuillez préciser les modalités d'inscription et conditions d'admission des enfants et indiquer si le projet prévoit de proposer des places d'accueil à des entreprises et employeurs réservataires et dans quelle proportion.

L'admission des enfants s'effectue dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. Les critères retenus tiennent compte de la cohérence des âges prévus pour assurer une dynamique harmonieuse, des besoins exprimés par les familles (horaires, contraintes professionnelles), ainsi que de l'organisation interne et du respect des taux d'accueil, de mixité sociale et culturelle, ainsi que l'accueil long et permanent est également favorisé. Chaque demande est examinée avec équité et bienveillance, afin d'offrir aux familles en accueil individualisé et sécurisé par l'enfant.

8 – Commentaire ou projet spécifique (facultatif) de la part du demandeur :

2. Veuillez joindre les pièces justificatives suivantes

En cas d'omission, le dossier sera considéré comme incomplet.

A - Une étude des besoins du territoire d'implantation de l'établissement ou du service, en particulier au regard des documents définissant au niveau communal, intercommunal ou départemental les perspectives de développement des établissements ou services d'accueil de jeunes enfants, notamment les schémas prévus aux articles L. 214-2 et L. 214-5 du code de l'action sociale et des familles.

B - Le projet d'établissement ou de service prévu à l'article R. 2324-29 du code de la santé publique ou le projet de ce document s'il n'est pas encore finalisé, comportant au moins le projet d'accueil et le projet social et de développement durable.

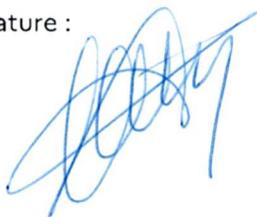
3. Veuillez certifier sur l'honneur

Je soussigné (e) Camilla CHARON (née CHARON)
né(e) le 29/06/1988 à Aix

Certifie sur l'honneur que les informations fournies dans ce formulaire, relatives à la demande d'avis de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, préalablement à la demande d'autorisation du président du conseil départemental, sont exactes.

A Aix
Le 11/09/2025

Signature :



NOTICE D'INFORMATION

Vous avez un projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou service d'accueil du jeune enfant de droit privé.

Le projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou service de droit privé accueillant des enfants de moins de six ans fait l'objet, préalablement à la demande d'autorisation du président du conseil départemental, d'un avis favorable de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant compétente au titre du 3° du I de l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles.

La demande d'avis préalable est à déposer auprès de la commune d'implantation, par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception ou par tout autre moyen écrit, le cas échéant électronique, permettant de justifier la date de dépôt.

Si la commune n'exerce pas la compétence de planification mentionnée au 3° du I de l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles et qu'elle n'a pas transféré à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte, elle notifie au demandeur qu'aucun avis favorable n'est requis pour sa demande. Si la commune a transféré cette même compétence à un établissement public de coopération intercommunale ou un syndicat mixte, elle lui transmet la demande d'avis pour qu'il statue sur celle-ci. Elle en informe le demandeur.

La demande d'avis est réputée complète dès sa réception sauf si, dans le délai d'un mois, l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant notifie au demandeur une liste de pièces ou d'informations manquantes. A réception de ces pièces ou informations, l'autorité organisatrice notifie au demandeur l' accusé de réception du dossier complet. En l'absence de réception des pièces et des informations manquantes dans un délai d'un mois à compter de la réception de la liste par le demandeur, la demande d'avis est réputée caduque.

A compter de la date à laquelle le dossier est complet, l'autorité organisatrice dispose d'un délai de quatre mois pour rendre son avis. Celui-ci est rendu sur la base du recensement des besoins et de l'offre d'accueil des enfants âgés de moins de 3 ans. L'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable.

L'avis favorable de l'autorité organisatrice est délivré pour une durée de 24 mois. Cet avis (ou le justificatif d'envoi de la demande, daté d'au moins quatre mois) constitue une pièce justificative du dossier de demande d'autorisation de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou service d'accueil du jeune enfant, conformément à l'article L2324-1 du code de la santé publique.

La création, l'extension ou la transformation des établissements et services d'accueil du jeune enfant privés sans autorisation du président du conseil départemental est punie de trois mois d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende. Les personnes physiques coupables de l'infraction mentionnée précédemment encourent les peines complémentaires suivantes : l'interdiction, temporaire ou définitive, de diriger tout établissement ou service mentionnés à l'article L. 2324-1, et la fermeture, temporaire ou définitive, des établissements ou services.

Arles

F I C H E Z O N E

Type de zone :
Temporaire

Moins de 3 ans :
1 175



La cabane
d'Achille & Camille





Données & lexique

Les données sociodémographiques utilisées sont les données légales les plus récentes disponibles, issues du dernier recensement général de la population : données de l'année 2020 publiées en 2023 par l'INSEE.

À ce jour, les données sociodémographiques disponibles à l'échelle de la commune ou de l'IRIS sont dites de 2020. Ce sont les données officielles les plus récentes fournies par l'INSEE. On les considèrera comme étant les données "2023" du fait du nouveau système de recensement de la population mis en place par l'Insee, effectué ainsi :

- **Par roulement** (1 fois tous les 5 ans)
pour les communes de moins de 10 000 habitants
- **Par échantillonnage** (8 % de la population environ, tous les ans)
pour les communes de plus de 10 000 habitants

Concrètement, environ 14% de population vivant en France est recensé chaque année. Ainsi, ce nouveau système "lissé" de la population recense de façon exhaustive la population sur 5 années (2018, 2019, 2020, 2021, 2022) et délivre des données à la date de l'année centrale, soit en ce moment l'année 2020. L'année prochaine, elles seront dites de 2021 (2019, 2020, 2021, 2022, 2023).



Liste des données et des sources utilisées

Population : INSEE RP 2020 (Publication 2023)

Logements : INSEE RP 2020 (Publication 2023)

Familles : INSEE RP 2020 (Publication 2023)

Entreprises : SIRENE 2024

Salariés : SIRENE 2024

Revenu médian disponible : INSEE Filosofi 2019

Données de valeurs foncières : Direction générale des finances. L'analyse de ces données par Territoires et Marketing induit des calculs par agrégations pouvant modifier la donnée brute. La période d'analyse comprend les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.



Lexique

IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique. Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage constitue une partition de leur territoire. La France compte environ 16 100 IRIS dont 650 dans les DOM.

Ménages : de manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Selon les enquêtes d'autres conditions sont utilisées pour définir ce qu'est un ménage.



Socio-démographie



Population

Population 41 640
Population n-2 41 648

Evolution population -0,02 %
Densité population 55 par km²

Population

00 - 02 ans	1 175
03 - 05 ans	1 163
06 - 10 ans	2 167
11 - 17 ans	3 364
18 - 24 ans	2 721
25 - 39 ans	6 620
40 - 54 ans	7 992
55 - 64 ans	6 061
65 - 79 ans	7 306
80 ans et plus	3 075

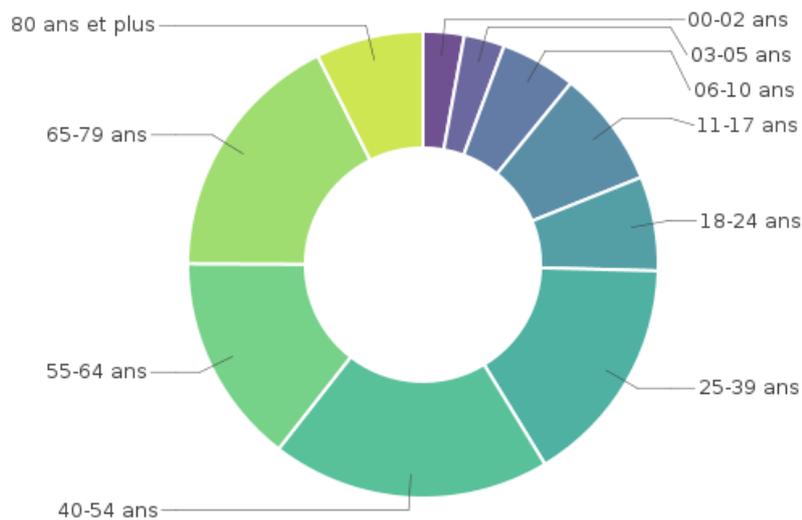
Population (%)

00 - 02 ans	2,8 %
03 - 05 ans	2,8 %
06 - 10 ans	5,2%
11 - 17 ans	8,1 %
18 - 24 ans	6,5 %
25 - 39 ans	15,9 %
40 - 54 ans	19,2 %
55 - 64 ans	14,6 %
65 - 79 ans	17,5 %
80 ans et plus	7,4 %

Population - Graphique

Variables

- 00-02 ans ● 03-05 ans ● 06-10 ans ● 11-17 ans ● 18-24 ans ● 25-39 ans
- 40-54 ans ● 55-64 ans ● 65-79 ans ● 80 ans et plus





Catégories socio-professionnelles

Ménages	19 232
Ménages n-2	19 418
Evolution ménages	-0,96 %
Densité ménages	25,4 par km ²

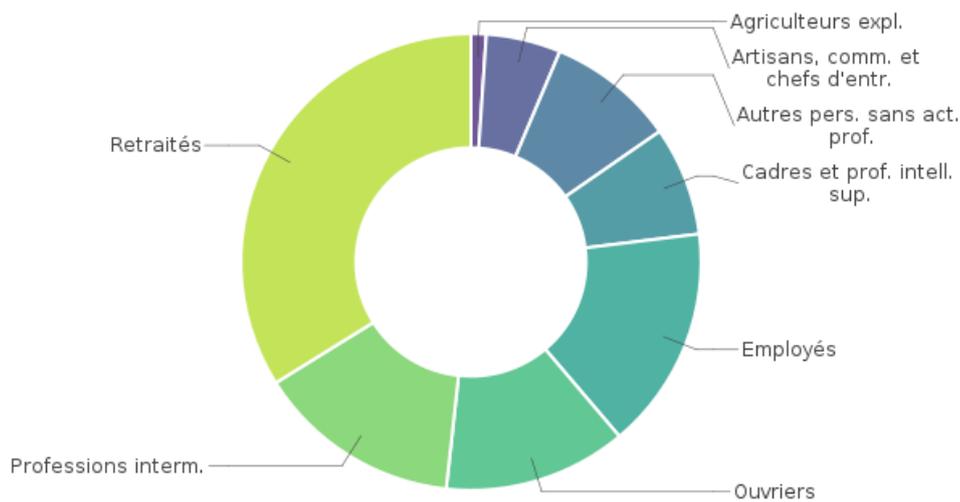
Catégories socio-professionnelles

Agriculteurs	205
Artisans, comm. et chefs d'entr.	1 010
Cadres et prof. intell. sup.	1 487
Professions interm.	2 770
Employés	3 039
Ouvriers	2 478
Retraités	6 516
Autres	1 729

Catégories socio-professionnelles (%)

Agriculteurs	1,1 %
Artisans, comm. et chefs d'entr.	5,3 %
Cadres et prof. intell. sup.	7,7 %
Professions interm.	14,4 %
Employés	15,8 %
Ouvriers	12,9 %
Retraités	33,9 %
Autres	9 %

Catégories socio-professionnelles - Graphique





Familles

Familles

Familles	11 659
Couples avec enfant	4 261
Couple sans enfant	5 420
Familles monoparentales	1 981

Familles (%)

Familles	15,4 par km ²
Couples avec enfant	36,5 %
Couples sans enfant	46,5 %
Familles monoparentales	17 %

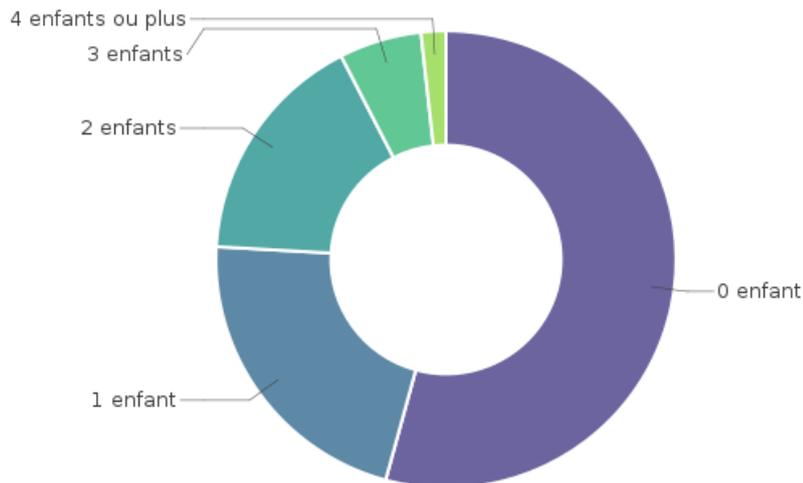
Nombre d'enfants par famille

Familles sans enfant	6 322
Familles avec 1 enfant	2 526
Familles avec 2 enfants	1 932
Familles avec 3 enfants	675
Familles avec 4 enfants et plus	203

Nombre d'enfants par famille (%)

Familles sans enfant	54,2 %
Familles avec 1 enfant	21,7 %
Familles avec 2 enfants	16,6 %
Familles avec 3 enfants	5,8 %
Familles avec 4 enfants et plus	1,7 %

Nombre d'enfants par famille - Graphique





Logements

Logements

Logements	23 175
Résidences principales	19 236
Résidences secondaires	1 152
Logements vacants	2 781

Logements (%)

Logements	30,6 par km ²
Résidences principales	83 %
Résidences secondaires	5 %
Logements vacants	12 %

Résidences principales

Résidences principales	19 236
Maisons	12 544
Appartements	6 548

Résidences principales (%)

Résidences principales	25,4 par km ²
Maisons	65,2 %
Appartements	34 %

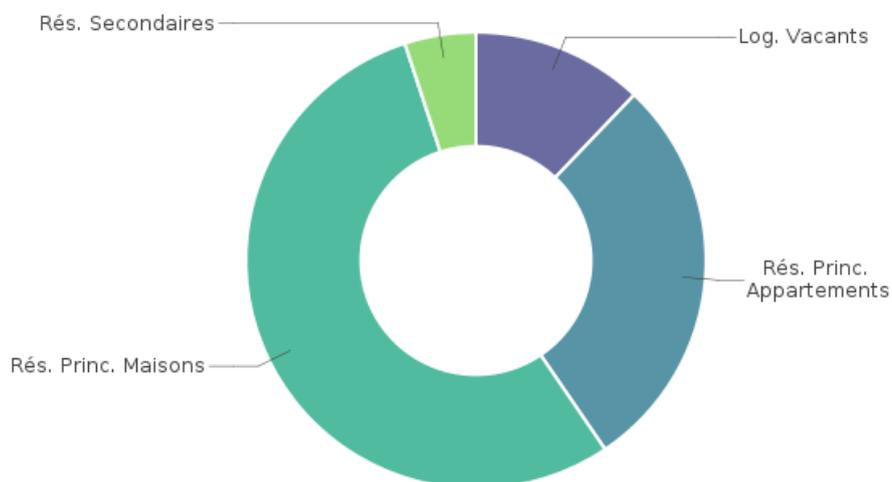
Propriétaires

Propriétaires	11 120
Locataires	7 559
Logements gratuits	556
Logements HLM	2 643

Propriétaires (%)

Propriétaires	57,8 %
Locataires	39,3 %
Logements gratuits	2,9 %
Logements HLM	13,7 %

Logements - Graphique





Économie

Economie

Revenu médian	20 541 €
CSP+	2 499
15 - 64 ans	24 879
Actif 15 - 64 ans	17 180
Chômeurs	2 267

Economie (%)

Revenu médian (base 100)	100,8
CSP+	13 %
15 - 64 ans	32,9 par km ²
Actifs 15-64 ans	69,1 %
Chômeurs	13,2 %

Entreprises

Entreprises	9 245
Ent. Industrie	2 155
Ent. Commerce	1 746
Ent. Service	5 344

Entreprises (%)

Entreprises	12,2 par km ²
Ent. Industrie	23,3 %
Ent. Commerce	18,9 %
Ent. Service	57,8 %

Salariés

Salariés	20 610
Sal. Industrie	3 274
Sal. Commerce	3 928
Sal. Service	13 408

Salariés (%)

Salariés	27,2 par km ²
Sal. Industrie	15,9 %
Sal. Commerce	19,1 %
Sal. Service	65,1 %



Liste des IRIS

Code IRIS	Nom IRIS	Code postal	Commune	Population
130040102	Centre Ville	13200	Arles	1 823
130040103	Émile Combes	13200	Arles	1 879
130040104	Les Alyscamps	13200	Arles	3 475
130040107	Semestres-Plan du Bourg	13200	Arles	2 883
130040108	Fourchon-Zone Industrielle	13200	Arles	1 556
130040110	Mouleyres	13200	Arles	2 326
130040111	Montplaisir Sud	13200	Arles	1 596
130040112	Montplaisir Nord	13200	Arles	1 715
130040113	Trebon Coty-Soleiado	13200	Arles	1 697
130040114	Trébon	13200	Arles	2 625
130040115	Z.I. Nord	13200	Arles	1 667
130040117	Trinquetaille Nord	13200	Arles	1 828
130040118	Trinquetaille Sud	13200	Arles	2 834
130040119	Pont de Crau	13280	Arles	3 317
130040120	Raphèle	13200	Arles	3 306
130040121	Moulès	13280	Arles	1 325
130040122	Mas Thibert	13104	Arles	1 179
130040123	Camargue Nord	13200	Arles	2 108
130040124	Salin de Giraud	13129	Arles	2 067
130040125	Sambuc	13104	Arles	434

Total : 41 640



Enseigne	Raison sociale	Adresse	Code postal	Commune	Tél
Assistante maternelle 2020	AGNES BOSSET	50 RUE JEAN RICHEPIN 13200 ARLES	13200	Arles	0490495036
Assistante maternelle 2020	AGNES SERVILLA	8 RUE DU LOTISSEMENT DU BOIS SACRE 13129 ARLES	13129	Arles	0490972112
Assistante maternelle 2020	AICHA BOUOIDINA	43 RUE PIERRE SAXY 13200 ARLES	13200	Arles	0486634479
Assistante maternelle 2020	ALEXANDRA CHIAREL	5 RUE DE LA FORGE 13104 ARLES	13200	Arles	0490935958
Assistante maternelle 2020	ALEXANDRA ROZE	99 RUE DU SOULANET 13200 ARLES	13200	Arles	0601200477
Assistante maternelle 2020	AMANDINE FOUQUE	33 CHE BAISSÉ MOURGUES MILLETTE 13200 ARLES	13200	Arles	0688281693
Assistante maternelle 2020	AMEL MESSAOUDI	54 AV DE LA CAMARGUE 13200 ARLES	13200	Arles	0953798164
Assistante maternelle 2020	ANAIS PEALAT	RTE DE LA CRAU 13280 ARLES	13280	Arles	0486320331
Assistante maternelle 2020	ANGELE NOVI	75 RUE DU 4 SEPTEMBRE 13200 ARLES	13200	Arles	0490983424
Assistante maternelle 2020	ANNABELLE ARNAL	20 CHE DU GARANDOU 13200 ARLES	13200	Arles	0664050783
Assistante maternelle 2020	ANNICK GARNIER	6 AV BACHAGA SAID BOUALEM 13200 ARLES	13200	Arles	0490964514
Assistante maternelle 2020	AUDREY MILLIERE	5 RUE DE LA COLONNE 13200 ARLES	13200	Arles	0767119693
Assistante maternelle 2020	AUGUSTINE MANANJARA	13 RUE PIERRE DE COUBERTIN 13200 ARLES	13200	Arles	0967193183
Assistante maternelle 2020	AURELIE MARIN	4 PL DU 19 MARS 1962 13280 ARLES	13200	Arles	0486329219
Assistante maternelle 2020	AZIZA DARIUS	18 RUE DOMINIQUE MORRA 13200 ARLES	13200	Arles	0490995606
Assistante maternelle 2020	BEATRICE DARRANNE	1 RUE DE VERVIERS 13200 ARLES	13200	Arles	0486631258
Assistante maternelle 2020	BEATRICE PAUC	17 RUE EMILE BARRERE 13200 ARLES	13200	Arles	0676188422
Assistante maternelle 2020	CARINA JACQUES	6 CHE DE L ILOIN ET PATI 13280 ARLES	13280	Arles	0953022709
Assistante maternelle 2020	CAROLINE LEAL	10 RUE RENE JULES SOULES 13200 ARLES	13200	Arles	0490962441
Assistante maternelle 2020	CATHY WYNNYK	45 BIS AV DE HONGRIE 13200 ARLES	13200	Arles	0488654012
Assistante maternelle 2020	CELINE DAVAU	29 RUE JEAN COROT 13200 ARLES	13200	Arles	0982431040
Assistante maternelle 2020	CHANTAL MEJEAN	14 RUE EUGENE AUPEST 13200 ARLES	13200	Arles	0490967164
Assistante maternelle 2020	CHANTAL PERINO	20 RUE GASPARD MONGE 13200 ARLES	13200	Arles	0488090301

Enseigne	Raison sociale	Adresse	Code postal	Commune	Tél
Assistante maternelle 2020	CHRISTELLE CHAUVET	4 RUE DU JEU DE MAIL 13129 ARLES	13200	Arles	0490444760
Assistante maternelle 2020	CHRISTINE CASEZ	6 RUE DES LAVANDIS 13200 ARLES	13200	Arles	0695150968
Assistante maternelle 2020	CHRISTINE CHAPUS	36 BIS AV PIERRE SAUREL 13200 ARLES	13200	Arles	0490961761
Assistante maternelle 2020	CHRISTINE MARGALET	11 RUE VASCO CORSI 13200 ARLES	13200	Arles	0980671712
Assistante maternelle 2020	CHRISTINE MILLIOT	9 RUE FERNAND BESSIER 13200 ARLES	13200	Arles	0490965679
Assistante maternelle 2020	CLAIRE GAUZARGUES	114 RUE JEAN DE LA TOUR 13104 ARLES	13104	Arles	0603582696
Assistante maternelle 2020	CLAUDIA MARTINEZ	2 RUE DES TOURNESOLS 13200 ARLES	13280	Arles	0490497732
Assistante maternelle 2020	CORINNE HERNANDO	3 RUE MARIE MAURON 13200 ARLES	13200	Arles	0488090934
Assistante maternelle 2020	CORINNE MERCKLIN	6 RUE HONORE DAUMIER 13280 ARLES	13200	Arles	0983282893
Assistante maternelle 2020	CYNTHIA HERNANDEZ	3 RUE FELIX GRANET 13200 ARLES	13200	Arles	0982443576
Assistante maternelle 2020	DELPHINE MOYA	5 RUE HONORE DAUMIER 13280 ARLES	13200	Arles	0950756818
Assistante maternelle 2020	DOMINIQUE ESTEVE	8 RUE LEON BLUM 13200 ARLES	13200	Arles	0490736041
Assistante maternelle 2020	EDITH SERRANO	77 RUE GUSTAVE EYGLUMENT 13200 ARLES	13200	Arles	0488092525
Assistante maternelle 2020	ELISABETH TOUGAY	112 CHE DU TROU DE FOURQUES 13200 ARLES	13200	Arles	0699263674
Assistante maternelle 2020	ELMINE NAIDITCH	25 RUE HENRI SATRE 13200 ARLES	13200	Arles	0952980973
Assistante maternelle 2020	ELODIE BOURGAIN	5 RUE DE LA COLONNE 13200 ARLES	13200	Arles	0675499712
Assistante maternelle 2020	ELODIE NIFENECKER	26 RUE PAUL LANGEVIN 13200 ARLES	13200	Arles	0954901079
Assistante maternelle 2020	FABIENNE RUIZ	17 RUE COUPO SANTO 13280 ARLES	13200	Arles	0490983823
Assistante maternelle 2020	FADILHA ADDOU	1 RUE ANTOINE GROS 13200 ARLES	13200	Arles	0490473466
Assistante maternelle 2020	FARIDA CHAMROUK	5 RUE BERTRAND BOYSSET 13200 ARLES	13200	Arles	0490477046
Assistante maternelle 2020	FLORENCE BAGGIANI	46 RUE ROLAND GARROS 13200 ARLES	13200	Arles	0490962486
Assistante maternelle 2020	FRANCOISE FLEURY	182 RTE D MAS THIBERT PONT BOMPAS 13104 ARLES	13200	Arles	0954090882
Assistante maternelle 2020	FRANCOISE GIRARDOT	16 RUE DES JARDINS DE LUCAS 13200 ARLES	13200	Arles	0490188964
Assistante maternelle 2020	FRANCOISE PUGLIESI	1553 RTE DE BOUCHAUD 13200 ARLES	13200	Arles	0490499003
Assistante maternelle 2020	GERALDINE CASTELBOU	14 CHE DE L OUSTAU 13200 ARLES	13200	Arles	0651838719
Assistante maternelle 2020	GERALDINE EGIDIO	367 VIDE DRAILLE DU MAS MOLLIN 13200 ARLES	13200	Arles	0760511965

Enseigne	Raison sociale	Adresse	Code postal	Commune	Tél
Assistante maternelle 2020	HAKIMA AMMOUCHE	3 IMP DES LILAS 13200 ARLES	13200	Arles	0490914530
Assistante maternelle 2020	HELENE MARIN	4 RUE ALBERT CAMUS 13200 ARLES	13200	Arles	0490976173
Assistante maternelle 2020	INES SANCHEZ	5 RUE DE LA CAMELLE 13129 ARLES	13129	Arles	0490560076
Assistante maternelle 2020	ISABELLE VERDRU	57 RUE DE L ANCIEN MOULIN A TABAC 13200 ARLES	13200	Arles	0490495321
Assistante maternelle 2020	JALILA SNIHJI	40 RUE PIERRE RENAUDEL 13200 ARLES	13200	Arles	0622296695
Assistante maternelle 2020	JEANNINE BARBAN	31 IMP VINCENT D INDY 13200 ARLES	13200	Arles	0490182363
Assistante maternelle 2020	JOSEPHA BELENGUER	19 RUE HENRI VICTOR EYSSETTE 13200 ARLES	13200	Arles	0490934051
Assistante maternelle 2020	KARIMA TAGGUIA	3 RUE DES CAMPAGNES 13200 ARLES	13200	Arles	0604676789
Assistante maternelle 2020	KARINE NOWAKOWSKI	14 RUE ANDRE DOULEAU 13200 ARLES	13200	Arles	0966963588
Assistante maternelle 2020	KHADIJA ALLOU	RUE PIERRE BONNARD 13280 ARLES	13200	Arles	0767908750
Assistante maternelle 2020	LAURENCE ECHAUBARD	111 RTE D EYGUIERES 13200 ARLES	13280	Arles	0490934875
Assistante maternelle 2020	LAURENCE GOURDANGE	RTE DES SAINTES MARIES DE LA MER 13200 ARLES	13200	Arles	0634282191
Assistante maternelle 2020	LAURENCE GUERIN	12 RUE MARC SANGNIER 13200 ARLES	13200	Arles	0490472142
Assistante maternelle 2020	LUDIVINE DUVIVIER	97 RUE DU SOULANET 13200 ARLES	13200	Arles	0490437662
Assistante maternelle 2020	LYDIE GARNIER	28 RUE JEAN BONCOEUR 13200 ARLES	13200	Arles	0490474498
Assistante maternelle 2020	M THERESE GOMES MOREIRA	14 RUE ESCADRILLE DU MAS DE RUS 13280 ARLES	13280	Arles	0490496291
Assistante maternelle 2020	MAGALI MARTINEZ	28 RTE DE COSTE BASSE 13200 ARLES	13280	Arles	0611933055
Assistante maternelle 2020	MANON DEGAND	3 QU DE LA GABELLE 13200 ARLES	13200	Arles	0634377113
Assistante maternelle 2020	MARIA GRAZIA PORADA	36 AV PIERRE SAUREL 13200 ARLES	13200	Arles	0490939458
Assistante maternelle 2020	MARIE ANGE ROGER	18 RUE MARIUS ALLARD 13200 ARLES	13200	Arles	0488652011
Assistante maternelle 2020	MARIE JEANNE AMATO	6 TER BD HUART 13200 ARLES	13200	Arles	0987402795
Assistante maternelle 2020	MARIE LAURE MANZONI	9 CHE DU TEMPLE 13200 ARLES	13200	Arles	0488654203
Assistante maternelle 2020	MARIELLE GROSSARD	10 IMP CHAMET 13200 ARLES	13200	Arles	0490522716
Assistante maternelle 2020	MARINA VERGER	3 RTE DE BELLOMBRE 13280 ARLES	13200	Arles	0954916529
Assistante maternelle 2020	MARLENE LAPEYRE	113 CHE BAISSÉ MOURGUES MILLETTE 13280 ARLES	13200	Arles	0490498019
Assistante maternelle 2020	MARYLINE MOLLA	66 RUE FERNAND BENOIT 13129 ARLES	13200	Arles	0442488108

Enseigne	Raison sociale	Adresse	Code postal	Commune	Tél
Assistante maternelle 2020	MELANIE VIALE CLEMENT	51 CHE ENTRE LES 2 GARES 13200 ARLES	13200	Arles	0781059922
Assistante maternelle 2020	MONIQUE BARRE	21 BIS RUE GERALD REY 13200 ARLES	13200	Arles	0490964073
Assistante maternelle 2020	MURIEL FORES	2 RUE LEO DELIBES 13200 ARLES	13200	Arles	0695756114
Assistante maternelle 2020	MYRIAM LECLERC	12 ALL DES MANADES 13200 ARLES	13200	Arles	0620560234
Assistante maternelle 2020	NADIA BERTRAND	9 PL MARGUERITE ERIKSSON 13200 ARLES	13200	Arles	0490938678
Assistante maternelle 2020	NADIA MIRA	QUA CHAMONE 13129 ARLES	13129	Arles	0681925135
Assistante maternelle 2020	NATHALIE GONZALEZ	4 ALL DES MANADES 13200 ARLES	13200	Arles	0490477609
Assistante maternelle 2020	NATHALIE JOLIMET	661 CHE DES GRISONS 13280 ARLES	13200	Arles	0490980894
Assistante maternelle 2020	NELLY ALAMERCERY	4 RUE JACQUES GILLES 13200 ARLES	13200	Arles	0490499565
Assistante maternelle 2020	NICOLE ROY	6 RUE GERARD PHILIPPE 13200 ARLES	13200	Arles	0490545530
Assistante maternelle 2020	NICOLE VIALE	A6 BD DE LA GARE 13129 ARLES	13200	Arles	0490735692
Assistante maternelle 2020	PASCALE CHAMP	10 BIS AV DE LATTRE DE TASSIGNY 13200 ARLES	13200	Arles	0490438857
Assistante maternelle 2020	PASCALE RODRIGUEZ	42 CHE DES MOINES 13200 ARLES	13200	Arles	0769702999
Assistante maternelle 2020	PATRICIA TROUCHE	10 RUE THOMAS EDISON 13200 ARLES	13200	Arles	0490185680
Assistante maternelle 2020	PATRICIA VORS	33 RUE JEAN COROT 13200 ARLES	13200	Arles	0490933384
Assistante maternelle 2020	RAHBIA MASKRI	9 RUE JULIEN CHAVOUTIER 13200 ARLES	13200	Arles	0490490292
Assistante maternelle 2020	ROSE MARIE TRONCHIN	131 AV DE STALINGRAD 13200 ARLES	13200	Arles	0954082105
Assistante maternelle 2020	ROSEMONDE BENOIT	1 CHE DU SOLEIL 13200 ARLES	13200	Arles	0490960320
Assistante maternelle 2020	ROXANE RICARD	348 CHE DE SERVANNES 13200 ARLES	13200	Arles	0490475154
Assistante maternelle 2020	SABINE ZAUGG	7 CHE ENTRE LES 2 GARES 13200 ARLES	13200	Arles	0490963936
Assistante maternelle 2020	SAMANTHA ZARZOUR	MAS LA GRAND PONCHE 13129 ARLES	13129	Arles	0685696497
Assistante maternelle 2020	SEBASTIEN MARGALET	11 RUE VASCO CORSI 13200 ARLES	13200	Arles	0980671712
Assistante maternelle 2020	SEVERINE CARAT	17 RUE PAUL LANGEVIN 13200 ARLES	13200	Arles	0490189612
Assistante maternelle 2020	SIMONE BONNEFOY	11 RUE MARC SANGNIER 13200 ARLES	13200	Arles	0490938310
Assistante maternelle 2020	SOPHIE HUEBER	16 BD GEORGES BIZET 13200 ARLES	13200	Arles	0490543045
Assistante maternelle 2020	SOPHIE LEFEVRE	34 RUE VALENTIN JAUME 13200 ARLES	13200	Arles	0488090578

Enseigne	Raison sociale	Adresse	Code postal	Commune	Tél
Assistante maternelle 2020	SOPHIE PONCHON	4 RUE DU GRAND CYPRES 13280 ARLES	13200	Arles	0490983678
Assistante maternelle 2020	SOPHIE TALIANA	21 RUE VAUBAN 13200 ARLES	13200	Arles	0442226524
Assistante maternelle 2020	STEPHANIE BENSON	11 BIS RUE MARC SANGNIER 13200 ARLES	13200	Arles	0490439237
Assistante maternelle 2020	STEPHANIE VICHNIACOFF	11 CHE DIT DE MARGAILLAN 13200 ARLES	13200	Arles	0490439448
Assistante maternelle 2020	SYLVIA POUSSAINT	16 RUE RAOUL DUFY 13280 ARLES	13200	Arles	0490547794
Assistante maternelle 2020	SYLVIE BROCHUT	19 RUE DU MARECHAL KOENIG 13200 ARLES	13200	Arles	0490965403
Assistante maternelle 2020	SYLVIE FABRE	16 RUE DU PETIT RHONE 13200 ARLES	13200	Arles	0488652875
Assistante maternelle 2020	SYLVIE MAURIN	10 RUE COUPO SANTO 13280 ARLES	13200	Arles	0488655515
Assistante maternelle 2020	SYLVIE PLATON	17 AV DE LA LIBERATION 13200 ARLES	13200	Arles	0490962325
Assistante maternelle 2020	SYLVIE RICCI	142 RTE D EYGUIERES 13200 ARLES	13280	Arles	0490962566
Assistante maternelle 2020	SYLVIE RODRIGUEZ	135 TER AV DE STALINGRAD 13200 ARLES	13200	Arles	0490961573
Assistante maternelle 2020	TAMIMOUNT FABRE	2 RUE JACQUES RESSEGAIRE 13200 ARLES	13200	Arles	0490496314
Assistante maternelle 2020	VALERIE CADILHAC	10 CHE DES ORMILLES 13200 ARLES	13200	Arles	0490962671
Assistante maternelle 2020	VALERIE COQUILLAT	5 RUE DOMINIQUE INGRES 13280 ARLES	13200	Arles	0490983733
Assistante maternelle 2020	VALERIE LUCCHESI	48 AV DE HONGRIE 13200 ARLES	13200	Arles	0490522724
Assistante maternelle 2020	VALERIE PECOUT-MARTIN	23 IMP PAUL MARIETTON 13200 ARLES	13280	Arles	0601298459
Assistante maternelle 2020	VANESSA MANIAS	14 RUE VICTOR HUGO 13129 ARLES	13129	Arles	0671052501
Assistante maternelle 2020	VANESSA SOARES	3 CHE DE L EGLISE 13200 ARLES	13200	Arles	0486636571
Assistante maternelle 2020	VERONIQUE BRUSIN	25 RUE DES VANELLES 13129 ARLES	13200	Arles	0490734717
Assistante maternelle 2020	VERONIQUE MIRA	5 QU DE LA GABELLE 13200 ARLES	13200	Arles	0488655612
Assistante maternelle 2020	VERONIQUE SANSOE	5 RUE HENRI DUNANT 13200 ARLES	13200	Arles	0490497462
Assistante maternelle 2020	VIRGINIE ABELLAN	1 BIS RUE DE LA PALUNETO 13200 ARLES	13200	Arles	0490522079
Assistante maternelle 2020	VIRGINIE GARCIA	84 BIS AV EDOUARD HERRIOT 13200 ARLES	13200	Arles	0688945380
Assistante maternelle 2020	VIRGINIE PETERSEN	12 ALL DES MANADES 13200 ARLES	13200	Arles	0490498235
Assistante maternelle 2020	VIRGINIE RODRIGUEZ	CHE DE GUINOT 13200 ARLES	13104	Arles	0490931902
Assistante maternelle 2020	VIVIANE CHANAL	10 RUE RAIMU 13200 ARLES	13200	Arles	0616885634

Enseigne	Raison sociale	Adresse	Code postal	Commune	Tél
Assistante maternelle 2020	YVETTE ZARZOUR	51 RUE DE L ECOLE DU SAMBUC 13200 ARLES	13200	Arles	0490972218
Assistante maternelle 2020	ZOHRA BOUZIANE	1 RUE GUSTAVE FLAUBERT 13200 ARLES	13200	Arles	0490476656
Assistante maternelle 2021	ALEXANDRA ROZE		13200	Arles	
Assistante maternelle 2021	CAROLINE LEAL		13200	Arles	
Assistante maternelle 2021	CATHY WYNNYK		13200	Arles	
Assistante maternelle 2021	CHRISTINE CASEZ		13200	Arles	
Assistante maternelle 2021	CHRISTINE CHAPUS		13200	Arles	
Assistante maternelle 2021	CORINNE HERNANDO		13200	Arles	
Assistante maternelle 2021	EDITH SERRANO		13200	Arles	
Assistante maternelle 2021	KARIMA TAGGUA		13200	Arles	
Assistante maternelle 2021	KHADIJA ALLOU		13200	Arles	
Assistante maternelle 2021	LUDIVINE DUVIVIER		13200	Arles	
Assistante maternelle 2021	MAGALI MARTINEZ		13280	Arles	
Assistante maternelle 2021	ROXANE RICARD		13200	Arles	
Assistante maternelle 2021	SYLVIE RICCI		13280	Arles	
Concurrence directe	BABILOU	27 CHEMIN DE SEVERIN	13200	Arles	
Concurrence directe	PEOPLE AND BABY	CHEMIN DE FOURCHON - SITE	13200	Arles	
Equipement d'accueil du jeune enfant	MAC L'HIRONDELLE	11 RUE PARMENTIER	13200	Arles	
Equipement d'accueil du jeune enfant	MAC LA SOURIS VERTE	2 RUE MARIUS ALLARD	13200	Arles	
Equipement d'accueil du jeune enfant	MAC LES PTITS FLAMANTS	CENTRE HOSPITALIER D'ARLES - ZONE FOURCHON - BP 80019 - 13633 CEDEX	13200	Arles	
Equipement d'accueil du jeune enfant	MAC LOU PITCHOUNET	RUE DU DOCTEUR FANTON	13200	Arles	
Equipement d'accueil du jeune enfant	MAC PIGEON VOLE	1 RUE BERTRAN BOYSSET	13200	Arles	
Equipement d'accueil du jeune enfant	MIC-PAJE CALIN'OURS	CHEMIN DE SEVERIN	13200	Arles	
La Cabane d'Achille et Camille	La Cabane d'Achille et Camille - Arles	12 Chemin du Temple 13200 Arles	13200	Arles	

TERRITOIRES & MARKETING

Institut d'études de marché et de géomarketing

37-39 avenue Ledru-Rollin 75012 Paris
contact@territoires-marketing.fr

www.territoires-marketing.fr
www.easyretail.fr

04 72 69 16 80



TERRITOIRES & MARKETING



La cabane d'Achille & Camille

L'éveil de votre enfant, autrement...

PROJET D'OUVERTURE MICRO-CRÈCHE



Présentation

- Le projet et ses valeurs
- Qui suis-je?
- La Zone Industrielle Nord : une implantation réfléchie
- Projet social & Etude de besoin
- Une charte de Qualité Garantie
- Le réseau de Franchise : une vraie force
- La tarification transparente et dans l'accompagnement
- Les services aux familles
- Nos Cabanes d'Arles : État des lieux et réalisations
- Quelques photos
- Pourquoi une troisième structure.

Un projet innovant et bienveillant

- Une première micro-crèche implantée en zone nord.
- Une seconde micro-crèche implantée dans le centre ville
- Une micro-crèche avec une plage horaire large pour pouvoir répondre aux besoins et aider le plus de familles
- Un projet pédagogique riche
- Une micro-crèche avec une salle snoezelen

Des valeurs fortes

- Le respect inconditionnel de l'enfant
- L'éveil à la socialisation de l'enfant
- L'aide et le soutien à la parentalité
- La bienveillance entre tous (enfants, familles, équipe pédagogique)
- L'écoute



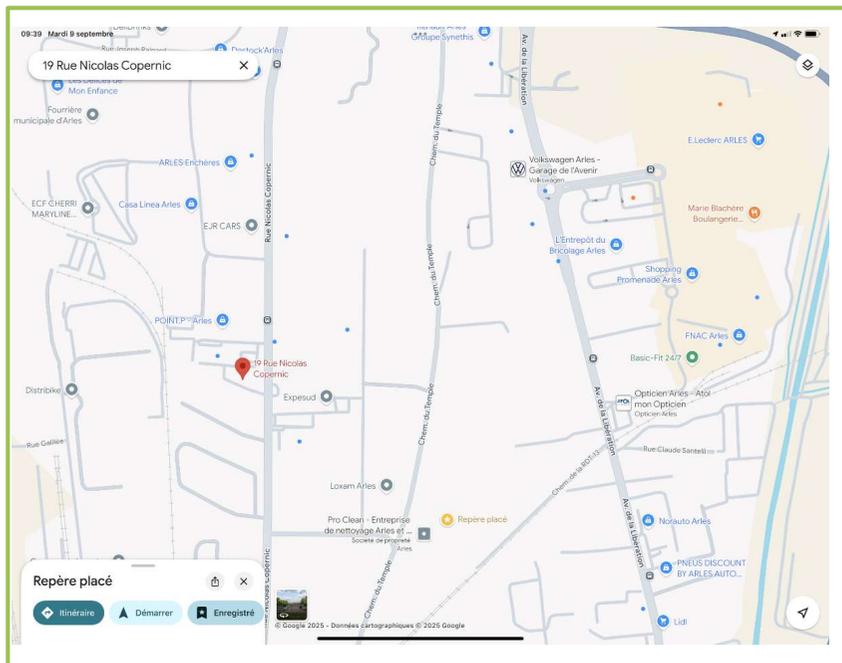
Qui suis-je ?



- Camille Chardon (née Chauvin), 37 ans, mariée et mère de trois garçons
- Ingénieure textile avec un master dans la mode et le luxe, j'ai travaillé dans ce secteur durant 8 ans sur Paris.
- Originaire d'Arles, nous avons décidé de venir nous y installer il y a désormais 6 ans pour vivre proche de ma famille et offrir une meilleure vie à nos enfants
- Dynamisme, sérieux, sociabilité et joie de vivre sont des traits qui me caractérisent
- Une passion pour le secteur de la petite enfance depuis très jeune
- Ouvrir une micro-crèche a toujours été le projet dont j'ai toujours rêvé étant plus jeune, et je gardais en tête ce rêve pour le jour où je serais prête à me lancer.

La première et la seconde ouverture étant des succès et la demande étant constante, je souhaite ouvrir une troisième structure, proche de la première en zone nord.

Une zone d'implantation réfléchie



Avec cette troisième micro-crèche, nous souhaitons offrir aux familles d'Arles et de l'ACCM, une solution de garde de proximité, pratique et qualitative, tout en soutenant l'attractivité économique du territoire.

Notre volonté est de renforcer notre présence dans ce secteur stratégique et accessible. La zone nord, cœur de l'activité industrielle et artisanale de la ville, présente de nombreux avantages :

- **Proximité avec les entreprises** : de nombreux salariés travaillent dans ce secteur et recherchent une solution de garde pratique, directement sur leur trajet quotidien (ZI Nord, Shopping promenade...)
- **Proximité avec les familles** : ces dernières années, le nombre de projet immobilier résidentiel est en constante augmentation dans cette zone, ou de nombreuses familles s'installent.
- **Accessibilité immédiate** : grâce aux grands axes (rocade, RN113, A54) et aux transports en commun, l'accès à la crèche est rapide aussi bien depuis le centre-ville que depuis les communes voisines.
- **Un service adapté aux besoins des actifs** : horaires souples (5h30 à 22h30), emplacement stratégique et accompagnement personnalisé permettent aux parents de concilier plus facilement vie professionnelle et familiale.
- **Une réponse à une demande réelle** : malgré la présence de structures existantes, les places disponibles restent insuffisantes, en particulier dans ce secteur à forte concentration d'emplois.

Projet Social / Etude de besoin

• Contexte Local

Arles est aujourd'hui une ville qui compte à elle-même 51831 habitants auxquels on peut ajouter les 30 241 habitants des autres communes de l'ACCM. En 2020, Arles a vu **la naissance de 600 enfants** et à contrario 666 décès. Il est important de prendre en considération que nombreux enfants vivants sur Arles voient leur déclaration de naissance comptabilisée dans des communes limitrophes comme Nîmes ou encore Martigues. En effet, bien que non considérée comme désert médical, Arles manque de praticiens et beaucoup d'habitants sont suivis médicalement dans ces villes limitrophes

Voici l'évolution des nombres de naissances et décès sur ces dernières années :

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Décès domiciliés	570	594	529	576	573	666	563	633	561	551
Naissances domiciliées	638	615	622	649	597	600	577	587	524	515

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2025.

On constate donc une reprise de l'augmentation des naissances en 2020, comme cela a pu l'être entre 2016 et 2019.

Il est également important de noter qu'en 2018, les foyers d'Arles sont pour moitié composés d'enfants, puisque sur 14 155 foyers, **55,5% sont des familles avec enfants de moins de 25ans**. Dans ces 55,5 %, 3163 familles ont 1 enfant, 2372 en ont deux, 925 familles ont trois enfants et pour terminer 271 familles ont 4 enfants ou plus.

Enfin, on constate dans le dernier rapport de l'INSE que 20.3% de la population est comprise dans les catégories socio-professionnelles suivantes : Artisans, cadres, chef d'entreprise, cadre et professions intellectuelles supérieures ou encore profession intermédiaire.

Projet Social / Etude de besoin

• Offre existante et besoin

L'offre existante à ce jour sur Arles est décrite dans le tableau ci-joint.

Si l'on se base sur les chiffres :

- Naissance : 515 naissances par an sur la ville d'Arles
- Places disponibles dans les structures existantes : 331 places réparties entre 238 places au niveau des crèches, micro-crèche ou multi accueil de la ville & 93 places en assistante maternelle (Si l'on se base sur des agréments en moyenne pour 3 enfants pour les 31 assistantes maternelles).

Considérant donc que l'accueil dure 3 ans, cela fait 1500 Naissances environs, et considérants les entrés en maternelle, il reste donc environ *800 enfants sans mode d'accueil*.

Type	Nom	Places	Horaires
Crèche Familiale	Les Petits Nids	25	
Multi Accueil	La Poule Rousse	20	8h - 18h
Multi Accueil Collectif	Lou Pitchounet	37	7h30 - 18h
Multi Accueil	L'hirondelle	24	7h30 - 18h30
Multi Accueil	La Souris Verte	20	7h30 - 18h
Multi Accueil	Pigeon Vole	20	7h30 - 18h
Multi Accueil Collectif	Gribouille	15	8h - 12h30 et 13h30 - 18h
Crèche D'entreprise	Les Petits Flamands	35	6h30 - 18h15
Micro Crèche	Calin'ours	10	8h - 18h
Micro Crèche	Lilas et Coccinelle	10	8h - 18h
Micro Crèche	La Cabane D'Achille et Camille	12	5h30 - 22h30
Micro Crèche	La Cabane D'Achille et Camille	10	5h30 - 22h30
Assistante Maternelle	31 en liste sur Arles	93	

Evidemment, certains enfants n'ont pas de besoin de modes de garde mais cela reflète tout de même un potentiel important d'enfants en besoin de lieu d'accueil. De plus comme évoqué précédemment, nombreuses naissances sont déclarées sur les communes limitrophes bien que les familles résident en Arles.

De plus, notre amplitude horaire est un réel atout sur le territoire car aucun autre mode de garde ne le propose et à ce jour plusieurs demandes sont pour des horaires atypiques.
=> Par exemple sur l'année 2025-2026, 1 tiers des enfants en contrat avec la structure de la zone nord arrivent avant 7h30 le matin.

Une charte de qualité garantie

Charte qualité de La Cabane d'Achille & Camille

Nos engagements pour l'accueil de vos enfants
au sein des micro-crèches de La Cabane d'Achille & Camille :

UNE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

constituée uniquement de professionnels diplômés de la Petite Enfance et passionnés par leur métier

UN PROJET PÉDAGOGIQUE

favorisant la communication bienveillante, les attitudes professionnelles bienveillantes et le confort de chaque enfant.

LA GARANTIE

de la prise en charge de chaque enfant dans son individualité, le respect de ses rythmes et ses besoins.

UNE APPLICATION MOBILE PERSONNALISÉE

pour consulter des photographies et vidéos de vos enfants et partager ainsi des moments privilégiés tout au long de leurs venues au sein de la micro-crèche.

DES REPAS ÉQUILIBRÉS ADAPTÉS

à chaque enfant et élaborés par une diététicienne spécialisée. Ils sont tous réalisés avec des produits frais, majoritairement locaux et si possible biologiques.

DES ACTIVITÉS LUDIQUES ET PÉDAGOGIQUES

régulièrement renouvelées et des thèmes proposés de façon régulière et adaptée.

UNE ÉCOUTE ATTENTIVE

à vos demandes. La possibilité de prendre rendez-vous quand vous le souhaitez avec l'équipe pédagogique afin de discuter de votre enfant.

LE RESPECT

La certitude pour chaque famille d'être respectée dans sa différence et de trouver une approche positive lors des transmissions d'accueil ou de départ.

UN ACCOMPAGNEMENT

Une facilitation de vos démarches administratives dès que cela est possible et notamment la transmission de vos justificatifs à la CAF.



Le réseau de franchise

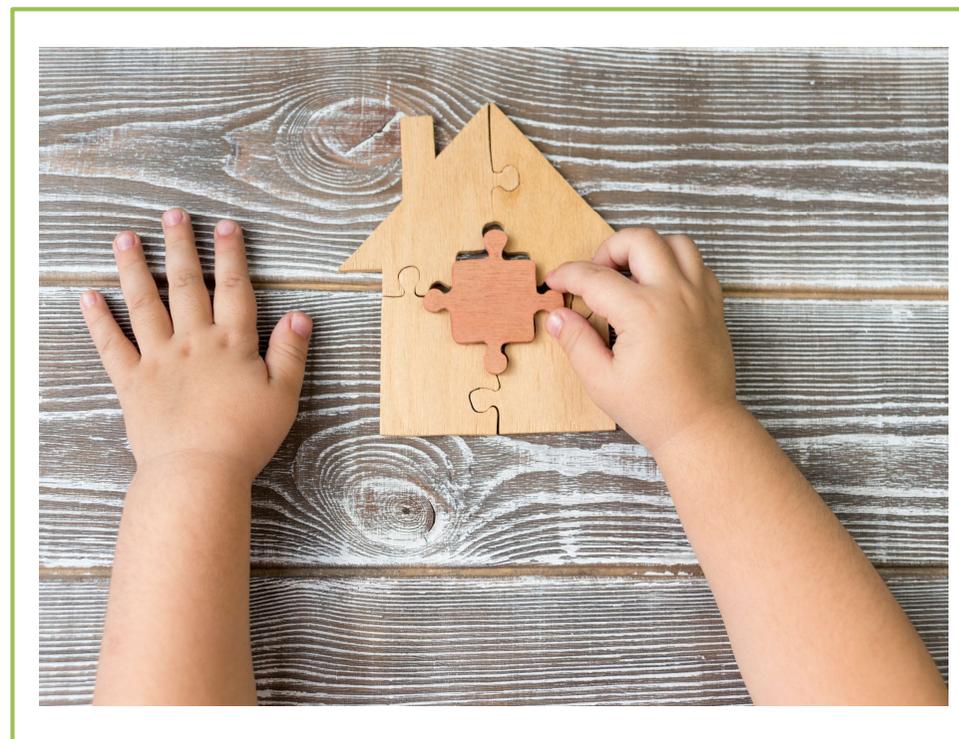
- Entreprise familiale créée en 2014 à Nancy
- Ouverture à la franchise en 2017
- Réseau novateur, dynamique aux valeurs fortes
- Accompagnement soutenu, personnalisé et bienveillant
- Lauréat du concours «Les Révélations de la Franchise 2020» (réalisé par la Fédération Française de la Franchises) (source : observatoiredefracnchise.fr)
- Actuellement 80 contrats de franchise signés et 67 Cabanes ouvertes



Le choix d'un réseau de franchise permet de bénéficier d'un accompagnement favorisant la réussite et la qualité du projet, grâce à des échanges avec un réseau structuré possédant des valeurs fortes du fait de son expérience.

Une tarification et une amplitude horaire adaptées

- Une amplitude horaire large pour pouvoir accompagner au mieux les parents dans leur quotidien, surtout les parents aux horaires atypique (boulangers, infirmiers, restaurateurs...)
- Notre grille de tarif est fonction du nombre d'heures hebdomadaires du contrat mais elle est également dégressive avec le nombre d'heures
- Nous tenons également compte dans nos tarifs des familles bénéficiant du minima sociaux et leur proposons un coût moindre



Nos tarifs ne dépassent pas, en coût horaire jour, le maximum établi par PAJE pour que les familles puissent toujours bénéficier des aides

Les services proposés aux familles



- Repas : Des repas individuels en bocaux, fabriqués en France avec des produits 100% Français et Bio dès que possible. Les repas sont évidemment compris dans le tarif réalisé pour les parents.
- Couches : Des couches jetables 100% écologiques et biologiques, sans lotion, sans chlore et fabriquées dans les Vosges. Couches fournies et compris dans le tarif
- Produits d'entretien : verts et non-polluants
- Jeux et jouets : de qualité et sans produits nocifs
- Mobiliers : durables et favorisant l'autonomies
- Textiles (draps, serviettes, bavoirs) de qualité et confortables
- Vêtements professionnels



Une application interne qui nous permet d'envoyer tous les jours des photos de leurs enfants à chaque parent, pour plus de transparence et de lien entre les équipes et les familles.

La cabane d'Arles aujourd'hui, qu'est ce que c'est?

Des process Calibrés :

- Environ 130 Protocoles dans tous les domaines (santé, hygiène, rangement, etc...) : ces protocoles sont régulièrement abordés, mise à jour, vérifié et tester pour ne pas laissé place à l'imprévu et garder la **sécurité** de tous au cœur du projet.
- Un règlement Intérieur validé et amélioré, valable pour le personnel encadrant et pour les familles.
- Une « méthode » en place, quotidienne et hebdomadaire, pour préserver la **mission** des équipes.

Une équipe fidèle et engagée :

- Aujourd'hui la cabane c'est une équipe de 10 salariés fidèles à leur structure, **motivée**, dynamique. Peu de départ.
- Une équipe avec des **profils variés**, pour maximiser les interactions avec les enfants et leur développement : EJE (éducatrice jeunes enfant), Infirmière, CAP AEPE ou encore Auxiliaire de Puériculture.

Des familles satisfaites et engagées :

- Régulièrement, la franchise lance directement sur notre outil de partage avec les parents des études de satisfaction auprès des parents : La cabane obtient à ce jour une note moyenne de 5/5 quel que soit le domaine de satisfaction des parents (globale, accompagnement éducatif, activités, relationnels...Etc). Sur Google également la note est de 5/5.
- Tout au long de l'année, nous proposons nombreux évènements aux parents :
 - Café parents à thèmes chaque mois, animé par les professionnelles
 - Atelier parents/enfants les samedis
 - Un vendredi nocturne par mois (les parents ont la possibilité de laisser leur enfant jusqu'à 22h30)

Ces 3 piliers s'appuie sur un projet pédagogique annuel, construit pour les enfants, et différent chaque année pour permettre aux enfants présent pendant 3 ans de toujours continuer à grandir et s'épanouir.

Un aménagement qualitatif et ergonomique



PHOTOS DE LA CABANE
EN ZONE NORD

Un aménagement qualitatif et ergonomique



PHOTOS DE LA CABANE
EN CENTRE VILLE

Pourquoi ouvrir une troisième structure?

Etat des lieux de la situation actuelle :

- Une première structure à l'hôtel d'entreprise de la CCI ouverte en Mai 2022 et pleine jusqu'en Septembre 2026 (agrément pour 12 enfants)
- Une seconde structure en centre ville ouverte en Décembre 2023 et pleine jusqu'en septembre 2026 (agrément pour 10 enfants)
- Des demandes de pré-inscriptions tous les mois (en moyenne 6 demandes par Mois avec un pic en Janvier de 20 demandes de pré-inscriptions). 250 demandes depuis l'ouverture ayant eu un retour négatif.
- Une demande très récurrente de famille avec des parents qui ont des horaires de travail atypiques et qui a donc besoin d'une structure comme la notre pour répondre à leurs besoins
- Notre taux de remplissage est aujourd'hui au complet puisque nous accueillons en moyenne, par jour, 13 enfants. Nous utilisons donc notre autorisation d'accueil d'urgence (permettant d'aller jusqu'à 14 enfants en zone nord et 12 en centre ville)

Pourquoi une seconde structure en Zone Nord?

- Proximité des entreprises et donc d'actif ayant besoin de mode de garde.
- Proximité des familles avec des nombreux immeuble d'habitation.
- Accès facile et sécurisé pour les enfants et les familles.
- Mobilité verte aisément disponible pour les familles et les professionnelles.
- Situation géographique idéale pour les résidents des communes de l'ACCM travaillant sur Arles.

En résumé...

Un projet tourné autour de valeurs fortes, reposant sur un projet pédagogique de qualité.

Une micro-crèche accessible à tous, pour une écoute attentive et bienveillante de chaque famille.

Des projets tout au long de l'année pour un investissement et un épanouissement de chacun.

Un accueil individualisé dans le respect de chaque enfant.



La cabane
d'Achille & Camille

L'éveil de votre enfant, autrement...

MERCI POUR VOTRE
ATTENTION !



Projet d'Établissement

L'accueil de l'enfant et de sa famille

Un accueil pour tous

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, nous avons choisi une amplitude horaire de 05h30 à 22h30 du lundi au vendredi. Cette amplitude peut favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale des parents. Nous organisons également chaque mois une nocturne qui consiste à proposer aux familles de garder leur enfant un vendredi soir jusqu'à 22h30. Nous savons que toutes les familles n'ont pas toujours la possibilité de faire garder leur enfant par leur entourage ou ont du mal à confier leur enfant à une personne qu'ils ne connaissent pas. C'est pourquoi, nous trouvons intéressant de proposer ces nocturnes dans le but d'offrir la possibilité aux familles de prendre un peu de temps pour elles tout en ayant l'esprit tranquille puisque leur enfant est dans un lieu qu'il connaît parfaitement. De plus, cela permet aux enfants de se retrouver dans un contexte différent du quotidien à la micro-crèche. Lors des nocturnes, nous pouvons donner le dîner ainsi que le bain aux enfants. Nous mettons également en place des activités et des moments de détente.

Par ailleurs, l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique est non seulement possible au sein de *La Cabane d'Achille & Camille* selon les modalités décrites dans le règlement ci-après, mais il est aussi fortement encouragé.

En effet, certaines dispositions sont établies dans le code de la Santé Publique afin de rendre cet accueil possible. L'article 2324-17 du Code de la Santé Publique stipule que « Les établissements et les services d'accueil non-permanent d'enfants concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. »

Pour ce faire, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera notamment mis en place afin de permettre à l'équipe pédagogique de cerner au mieux les besoins de l'enfant et les éventuelles adaptations nécessaires à son bon accueil. Le personnel encadrant pourra faire l'objet de formations spécifiques afin de répondre aux besoins personnels des enfants accueillis au sein de *La Cabane d'Achille & Camille*. En cas de nécessité, des spécialistes extérieurs pourront intervenir au sein de la structure afin de former et/ou d'assister l'équipe pédagogique. Aucun nombre précis de places n'est prévu. Cependant, *La Cabane d'Achille & Camille* s'engage fermement à une absence totale de discrimination et à un traitement équivalent de l'ensemble des demandes des familles.

Dans ce même sens, nous accueillons sans aucune discrimination les enfants dont les parents sont bénéficiaires de minima sociaux et/ou en parcours d'insertion professionnelle. De plus, les gestionnaires n'ont pas accès aux données financières et fiscales des familles accueillies au sein de la micro-crèche.

D'autre part, il nous tient à cœur de respecter les origines de chaque famille ainsi que leur langue maternelle utilisée au domicile. Pour cela, nous avons créé un document s'intitulant « Lexique pour le lien avec la langue maternelle ou la langue parlée à la maison » que nous proposons de compléter aux familles concernées. Ce dernier représente un tableau avec une liste des mots les plus utilisés au quotidien avec les enfants à la micro-crèche. La famille peut alors remplir ce tableau avec la traduction de ces mots dans leur langue maternelle. Ainsi, cela permet à l'ensemble de l'équipe d'apprendre et de connaître les mots dans une autre langue et de ce fait, pouvoir les utiliser avec l'enfant concerné dans le but d'enrichir la relation et d'échanger plus facilement avec l'enfant. De plus, cela permet d'ouvrir les professionnel.le.s à d'autres cultures et de la partager avec le groupe d'enfant.

Enfin, un accueil d'urgence est possible au sein de la micro-crèche selon les modalités décrites dans le règlement ci-après. Les enfants accueillis en urgence bénéficient de la même attention de la part des professionnel.le.s que lors de l'accueil régulier ou occasionnel. Ils ont la possibilité de participer à l'ensemble des activités prévues par l'équipe pédagogique. Malgré le caractère imprévu de leur accueil, les professionnel.le.s veillent, dans la mesure du possible, à avoir un échange approfondi avec les familles, afin d'accueillir l'enfant dans les meilleures conditions.

L'accueil des enfants scolarisés en maternelle, sur les temps périscolaires, est possible au sein de la micro-crèche.

Les trajets entre le domicile, l'école et la micro-crèche sont toujours pris en charge par la famille (parents, grands-parents, nounou etc.) et la micro-crèche n'intervient pas lors de ces éventuels temps de transition.

Les enfants accueillis en temps périscolaire bénéficient naturellement de la même qualité d'accueil que le reste du groupe. Les activités sont adaptées à leur âge ainsi qu'à leur niveau de compréhension, de développement psychomoteur etc. Les soins proposés prennent en compte le rythme de leur journée et de leur semaine afin que l'accueil soit adapté et individualisé, les repas sont adaptés à l'âge et aux besoins nutritionnels de chaque enfant.

L'entraide au sein du groupe inter-âge est encouragée et les plus grands sont, à ce titre, valorisés et responsabilisés auprès des petits. Les parents sont particulièrement impliqués dans les temps de transmission, afin de transmettre à l'équipe pédagogique les informations nécessaires pour que l'accueil de leur enfant, plus occasionnel, soit adapté.

Le respect du rythme de chaque enfant étant primordial au sein de La Cabane d'Achille & Camille, aucun temps de sieste n'est imposé aux enfants, chacun pouvant évoluer à son rythme tout au long de la journée.

L'équipe professionnelle et son accompagnement

Les équipes pédagogiques se composent de multiples professionnel.le.s diplômé.e.s de la petite enfance : CAP AEPE, Auxiliaire de Puériculture, Infirmier.e, Éducateur.rice de Jeunes Enfants.

Au quotidien, les enfants sont accueillis et accompagnés par différents professionnel.le.s issus de la petite enfance. Leurs missions sont les mêmes et ne diffèrent pas en fonction de leur diplôme. Ainsi, chaque professionnel.le. de la micro-crèche accueille et accompagne l'enfant et sa famille, organise des temps d'activités, participe au temps du repas, de la sieste et du change. L'équipe participe communément à toutes les activités quotidiennes de l'organisation d'une micro-crèche et du suivi du groupe d'enfants. Cependant, travailler au cœur d'une équipe pluridisciplinaire apporte une vision globale de l'enfant et de sa famille. Ainsi, chaque professionnel.le, par son diplôme, son observation et aussi par son expérience, apporte ses propres connaissances. Cela permet ainsi de créer un véritable travail d'équipe. Les enfants et les familles en sont les premiers bénéficiaires. Effectivement, l'éducateur.rice de Jeunes Enfants apporte un regard attentif sur les activités, ateliers et sorties proposés aux enfants en adéquation avec le développement global propre à chaque enfant. Il/elle s'assure que le projet pédagogique soit mis en œuvre par l'ensemble de l'équipe tout en accompagnant les familles dans leurs fonctions parentales. Un.e professionnel.le titulaire du CAP AEPE est présent.e dans l'accompagnement au quotidien de l'enfant et s'assure de son bien-être tout au long de la journée. L'infirmier.ère, quant à lui/elle apporte un regard davantage porté sur la santé, l'hygiène et le médical de l'enfant. Ainsi, il/elle assure le suivi médical de l'enfant, s'assure de la mise en place des protocoles médicaux tout en les réactualisant dès que nécessaire. Enfin, l'auxiliaire de puériculture s'assure également des soins apportés à l'enfant tout en garantissant son confort et son bien-être à la micro-crèche. De plus, il/elle participe au quotidien global de l'enfant et entretient également une relation avec les familles. Concernant l'entretien de la structure, l'ensemble des professionnel.le.s est concerné. Chacun.e a ses missions concernant le nettoyage, le rangement et la désinfection en fonction de son heure de prise de poste de la journée. Le planning étant tournant, chaque professionnelle change d'horaire chaque jour, ce qui signifie que ses missions sont différentes chaque jour ! Ce roulement permet d'avoir du changement chaque jour pour les professionnels et ne pas souffrir du quotidien rébarbatif

Afin de respecter nos volontés et nos valeurs pédagogiques, l'accompagnement de l'équipe professionnelle est essentiel et se déroule en plusieurs temps.

Pour ce faire, nous effectuons tout d'abord des réunions d'équipe tous les mois dans le but d'échanger et de dialoguer ensemble des pratiques et des attitudes auprès des enfants. Ces réunions sont aussi l'occasion d'évoquer les éventuels projets ou les difficultés, les problématiques que les équipes peuvent rencontrer au quotidien. Échanger ensemble permet de créer une cohérence et d'harmoniser les pratiques professionnelles. La gestionnaire y participe régulièrement dans le but de recueillir les volontés et les difficultés rencontrées sur le terrain.

L'accompagnement professionnel se déroule également au quotidien, par la présence et l'écoute des référent.e.s pédagogique et technique auprès de l'équipe pédagogique. Pour une coordination interne équilibrée, nous souhaitons développer au quotidien une communication entre tous les membres de l'équipe qui, lorsqu'ils ont des horaires différents, ont le temps de se transmettre les informations sur les enfants. Ceci participe fortement à la conception d'un travail en équipe pluridisciplinaire de qualité.

Se former et s'évaluer

Nous accordons une grande importance à ce que les professionnel.le.s puissent évoluer, se performer dans le domaine de la petite enfance. C'est pourquoi, nous incitons fortement les équipes pédagogiques à envisager des formations professionnelles continues. Pour ce faire, le compte CPF (Compte Personnel de Formation) permet de donner lieu à des formations des professionnel.le.s de la micro-crèche.

De plus, les professionnel.le.s de La Cabane d'Achille & Camille bénéficient également à l'ouverture de la micro-crèche d'une formation de secourisme concernant les premiers secours à apporter à un enfant en urgence. Cette formation est délivrée par une infirmière dûment formée par la Croix-Rouge. L'équipe assiste également à une formation concernant l'hygiène et la propreté des locaux afin de tendre vers une utilisation optimale des produits d'entretien. Elle participe aussi à une formation sur l'alimentation et la préparation des repas livrés par le prestataire permettant de travailler dans un strict respect des normes alimentaires. Enfin, la démarche Snoezelen est abordée durant plusieurs modules ainsi que la communication bienveillante.

Afin de proposer un travail de qualité auprès des enfants et des familles, il est nécessaire de mettre en place une évaluation des pratiques professionnelles.

Pour ce faire, différents moyens sont mis en place afin d'accompagner l'équipe dans cette démarche. En effet, un bilan d'évaluation annuel, des réunions d'équipe ainsi qu'un accompagnement de l'équipe au quotidien, donnent l'occasion aux professionnel.le.s d'évaluer leurs pratiques et de faire évoluer leur réflexion sur les comportements à adopter dans différentes situations. Ainsi, des formations professionnelles peuvent être proposées en fonction des besoins relevés de la part de l'équipe.

Conformément aux derniers éléments indiqués dans le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021, des groupes d'analyses des pratiques professionnelles seront mis en place à raison de 6 heures par an dont heures par trimestre. Ces temps se déroulent en dehors de la présence des enfants.

Par ailleurs, les référent.e.s pédagogiques et techniques sont présent.e.s sur le terrain afin de dialoguer avec chacun des membres de l'équipe et participer à la création d'une cohérence éducative. Cela mène également à construire une ambiance de travail saine et constructive. Au travers du respect d'autrui dans son intégrité, les gestionnaires et le.la directeur.trice pédagogique ont un bureau dans les locaux au cœur des micros-crèches afin d'être présents et à l'écoute des équipes dans le but de les accompagner et de travailler ensemble les pratiques professionnelles.

De plus, dans un but de toujours faire grandir les compétences et la confiance en soi, chaque professionnel organise dans l'année un ou plusieurs « café parent » sur un thème qu'elle aura choisi et qui aura été validé en réunion d'équipe. L/la professionnel/le animera alors son café parent un matin dans le mois. Ce sera l'occasion pour elle également de créer une nouvelle relation privilégiée avec les parents qui y participeront. Ces moments d'échange crée un lien différent avec les familles et permettent aussi une mise en avant du professionnalisme des professionnel/les de la structure.

Fiche Métier Référent Technique :

Le référent technique est présent quotidiennement au sein de la micro-crèche et fait le lien entre les équipes pédagogiques et la direction. Il est également un interlocuteur privilégié pour les familles. Ses missions sont variées et directement liées à celles du gestionnaire :

- Élaborer, modifier et faire évoluer le projet pédagogique en impliquant l'équipe pédagogique
- Contrôler la mise en œuvre du projet pédagogique par l'équipe pédagogique -

Proposer des activités diverses et suivre leur mise en place - Accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des diverses activités - Organiser des sorties extérieures et accompagner les professionnels qui souhaiteraient participer à leur organisation - Assurer un accueil des enfants et des familles de qualité au sein de la structure - Contribuer à l'éveil du jeune enfant et à son apprentissage de la vie sociale en utilisant diverses formes d'expression adaptées aux âges des enfants - Accompagner la fonction parentale - Organiser des groupes de parole, réunions et rencontres avec les familles (de manière individuelle ou collective) - Travailler en cohérence avec les autres membres de l'équipe et contribuer à entretenir un bon esprit d'équipe - Animer et participer à l'organisation des réunions d'équipe petite enfance - Respecter rigoureusement les normes d'hygiène et de sécurité définies par le règlement intérieur de l'établissement et veiller à leur respect par les membres de l'équipe pédagogique - Respecter les postures professionnelles définies dans le projet pédagogique et veiller à ce que les équipes pédagogiques les respectent également - Nettoyer et ranger les espaces - Assurer le service des repas.

Fiche Métier Gestionnaire :

Le gestionnaire de l'établissement est présent quotidiennement au sein de la micro-crèche. Il assure la pérennité de la structure, s'assure de la qualité d'accueil des enfants, est garant du respect du code de santé publique ainsi que du code du travail au sein de l'entreprise. Ses missions sont variées et prennent en compte un accompagnement global des familles et de l'équipe pédagogique :

- Contrôler la mise en œuvre du projet pédagogique par l'équipe - Recevoir et trier les demandes de préinscriptions des familles - Mettre en œuvre le planning d'équipe en cohérence avec celui d'accueil des enfants - Effectuer l'ensemble des commandes nécessaires au bon fonctionnement de la micro-crèche - Mettre en place les opérations de communication nécessaires pour la micro-crèche - Rédiger les contrats de travail, les offres d'emploi et tenir l'ensemble des registres et documents nécessaires et légaux au regard du code du travail - Assurer le suivi comptable et financier de l'entreprise, établir les factures, envoyer les demandes de remboursement à la CAF, régler les factures fournisseurs etc. - Suivre les entretiens individuels d'évaluation annuels, planifier les congés annuels - Organiser des sorties extérieures et mettre en œuvre les partenariats nécessaires à leur bonne réalisation - Assurer un accueil des enfants et des familles de qualité au sein de la structure - Organiser des groupes de parole, réunions et rencontres avec les familles (de manière individuelle ou collective) en collaboration avec le référent technique - Travailler en cohérence avec les autres membres de l'équipe et contribuer à entretenir un bon esprit d'équipe - Animer et participer à l'organisation des réunions d'équipe petite enfance en collaboration avec le référent

technique - Assurer la sécurité des contacts des personnes et des biens de la structure - Respecter les postures professionnelles définies dans le projet pédagogique et veiller à ce que l'équipe pédagogique les respecte également.

Fiche Métier Référent santé

Selon l'article R2329-39 du Code de Santé Public, Les missions du référent " Santé et Accueil inclusif " sont les suivantes :

1° Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;

2° Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30 ;

3° Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service ;

4° Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;

5° Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;

6° Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;

7° Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;

8° Contribuer, en concertation avec le référent technique de la micro-crèche, le responsable technique ou le directeur de l'établissement ou du service, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;

9° Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du référent technique de la micro-crèche, du responsable technique ou du directeur de l'établissement ou du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale ;

10° Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1° du I de l'article R. 2324-39-1

Il intervient physiquement au sein de la structure, 10 heures tous les ans dont deux heures par trimestre.

L'accueil des stagiaires

La Cabane d'Achille & Camille accueille également des étudiant.e.s stagiaires ainsi que des apprenti.e.s tout au long de l'année. Sur des périodes plus ou moins longues selon leur cursus de formation, nous pouvons accueillir des stagiaires CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance, Auxiliaire de Puériculture et Éducateur de Jeunes Enfants. Les stages font systématiquement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et *La Cabane d'Achille & Camille*.

À son arrivée dans la micro-crèche, le/la stagiaire reçoit un livret d'accueil et de présentation afin de lui apporter les informations générales de la structure. Ensuite, le/la stagiaire débute par une semaine d'observation. Ceci lui permet de prendre le temps de comprendre le fonctionnement de la structure tout en faisant connaissance avec les enfants, leur famille et les professionnels.le.s. C'est ensuite, qu'il/elle peut progressivement, accompagné.e d'un/une professionnel.le, effectuer certaines tâches comme le change, le repas ou encore les activités. Au cours de leur stage, chaque stagiaire bénéficie d'un/une professionnel.le référent.e qui le suit tout au long de son stage et lui transmet nos pratiques professionnelles.

Ainsi, des bilans réguliers sont réalisés et lui permettent de réfléchir à sa pratique professionnelle tout en ayant un retour de l'équipe. Ceci participe à l'évolution de son apprentissage et de sa posture. Il est également important que le/la stagiaire pose des objectifs à réaliser afin d'évoluer et de progresser. Des temps d'observation sont maintenus tout au long du stage afin de garder un aspect de découverte du métier et de permettre au/à la stagiaire des temps de réflexion et d'accumulation d'informations qui seront la base de ses écrits de stage.

Enfin, le choix de l'arrivée d'un stagiaire ou apprenti au sein de l'équipe n'est pas une décision appartenant seulement au gestionnaire. En effet, l'équipe est systématiquement sollicitée pour savoir si elle est d'accord et que la période est propice à avoir un stagiaire ou apprenti dans l'équipe. En effet, bien que ce soit un plus dans l'équipe, accueillir un stagiaire demande du travail en plus au démarrage pour les professionnels et il est donc primordial que tout le monde soit ouvert à avoir quelqu'un de supplémentaire au quotidien

L'accueil d'enfants supplémentaire

Il est parfois possible que nous accueillions des enfants initialement non prévus sur le planning du jour. Cela dépend des imprévus et des besoins ponctuels des familles. Dans ces cas-là, la famille a toujours besoin de l'accord de l'équipe et/ou du/de la référent.e pour valider la présence exceptionnelle de l'enfant.

Lorsque nous accueillons un enfant non prévu sur le planning, il est nécessaire que l'équipe s'assure de la faisabilité. En effet, nous devons garantir le bon accueil de l'enfant avec des moyens adaptés.

Tout d'abord, il est nécessaire de modifier le planning initial de l'équipe afin de garantir le bon taux d'encadrement des enfants. Ainsi, les professionnel.le.s sont prévenu.e.s du changement le plus rapidement possible et signent la modification de planning pour attester de la bonne connaissance de ce changement. Il est possible que des heures supplémentaires soient réalisées.

D'autre part, accueillir un enfant supplémentaire nécessite une organisation matérielle différente et adaptée. Cela a forcément un impact sur la vie du groupe. Afin de répondre à ce besoin, la micro-crèche prévoit du matériel supplémentaire et suffisamment de jouets, identiques et différents, pour répondre à l'ensemble des besoins et envies de chaque enfant. Il y a également toujours du matériel supplémentaire pour les repas et les siestes : lits à barreaux, couchettes, draps, assiettes, couverts, verres, etc. De plus, les repas sont toujours commandés en fonction des capacités des enfants présents. Cependant, un supplément de repas est toujours commandé.

Enfin, il est aussi nécessaire de penser à l'organisation de la journée en termes de proposition d'activités et/ou de sorties. Lorsque le nombre d'enfants est plus conséquent, il est important de réfléchir aux temps de jeu proposés afin de garantir une ambiance sereine et sécurisée pour tous. Il peut également être question de diviser le groupe d'enfants sur le temps d'une activité par exemple afin que les professionnel.le.s soient davantage présent.e.s pour chaque enfant et qu'ils.elles puissent répondre à leur besoin individuel. Pour ne pas être pris de court dans le temps, la référente technique met en place un planning mensuel sur lequel chaque professionnelle vient inscrire l'activité dirigée qu'elle prévoit le jour où son planning fait qu'elle sera maîtresse de cette dernière. Évidemment, ce planning n'est pas figé et pourra se voir modifié selon les conditions mais il permet d'anticiper les préparations d'activité, les achats auprès de la direction...etc

Projet éducatif

Nos grandes valeurs éducatives

À *La Cabane d'Achille & Camille*, un certain nombre de valeurs éducatives nous tiennent à cœur. Selon nous, il est important de s'y référer afin d'accueillir et d'accompagner au mieux l'enfant et sa famille.

Tout d'abord, il nous semble primordial d'exposer la notion de **respect**. Celle-ci concerne l'enfant tout comme son entourage. Ainsi, à *La Cabane d'Achille & Camille*, les professionnel.le.s se doivent de respecter l'enfant dans son individualité. Cela se traduit notamment par le respect de son propre rythme de développement, de ses compétences et de ses besoins. En effet, la micro-crèche doit être un espace dans lequel l'enfant peut évoluer en éprouvant un sentiment de sécurité. En ce qui concerne la famille, les professionnel.le.s se doivent également de les respecter. Afin que l'enfant se sente en confiance, il est nécessaire de respecter les volontés de la famille, ses besoins et son identité.

Ensuite, grâce notamment à l'écoute attentive des professionnel.le.s et à leur présence bienveillante et respectueuse auprès de l'enfant, nous nous efforçons de faire évoluer le **développement de l'autonomie** de ce dernier. Ceci ne peut se réaliser sans la présence des professionnel.le.s auprès de l'enfant tout en l'encourageant à faire par lui-même. Favoriser l'autonomie de l'enfant ne signifie en aucun cas le laisser faire seul. L'accompagner en respectant ses volontés et ses capacités lui permettra d'évoluer en toute sécurité.

Par ailleurs, il nous paraît important d'évoquer la **démarche Snoezelen** que nous tenons à mettre en place au sein de la micro-crèche. Il s'agit d'une démarche bienveillante basée sur l'observation de l'enfant afin de lui proposer des moments de calme et de bien-être à travers

l'éveil à la sensorialité. Pour ce faire, l'ensemble des professionnel.le.s est dûment formé afin de proposer une démarche qualitative et répondant aux besoins de l'enfant.

Il nous paraît également essentiel de participer à **l'éveil du langage et de la psychomotricité** de l'enfant en lui proposant diverses activités, ateliers et projets lui permettant de développer et d'enrichir ses capacités tout en s'appuyant fortement sur les notions d'entraide et de soutien. Cependant, l'enfant est libre de choisir ce qu'il désire faire concernant les activités et ateliers proposés. En effet, en aucun cas un enfant se verra contraint de réaliser ou de participer à une activité. Celle-ci est toujours proposée, mais jamais imposée.

De plus, l'enfant est toujours **accompagné, valorisé et encouragé** au travers de ses découvertes, explorations et de son éveil. Les professionnel.le.s utilisent donc un vocabulaire adapté à l'enfant ainsi qu'une communication davantage positive.

Nous attachons également un grand intérêt à **l'équilibre alimentaire** de l'enfant. Pour cela, nous travaillons en collaboration avec un prestataire qui prend en compte la variété et la saisonnalité des aliments et propose des menus équilibrés, confectionnés avec plusieurs producteurs locaux, contenant des produits majoritairement bio et avec peu d'additifs (sel, sucre etc.).

Ensuite, nous travaillons **l'éveil et la sensibilisation à l'écologie** en les mettant en pratique tout au long de l'année au travers du quotidien ou de projets ponctuels.

Enfin, notre ultime valeur concerne **le respect inconditionnel de la diversité des structures familiales**, coutumes, habitudes et origines, quelles qu'elles soient. C'est une valeur fondamentale sur laquelle se reposent les équipes pédagogiques afin de bâtir et d'aspirer à une relation de confiance avec chacune des familles.

Ainsi, l'ensemble de ces valeurs éducatives permettent aux professionnel.le.s d'offrir un bien-être à l'enfant. Ce dernier est central dans une structure d'accueil de la petite enfance. De ce fait, nous nous engageons à respecter les volontés des familles, le rythme de vie de l'enfant et à répondre de façon adéquate à l'ensemble de ses besoins. Afin d'offrir un bien-être quotidien à l'enfant, la communication bienveillante est plus que nécessaire et permet de créer une relation et un lien de confiance.

Nos valeurs éducatives sont décrites dans les projets éducatifs et pédagogiques. Celles-ci sont une réelle base de travail éducatif, elles sont les lignes directrices de l'attitude et des comportements que les professionnel.le.s vont appliquer sur le terrain.

Afin d'appuyer davantage nos valeurs éducatives mises en place au sein de La Cabane d'Achille & Camille, une charte de qualité et d'accueil a été rédigée et a fait l'objet d'une réflexion commune de la part de l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique. Ainsi, les professionnel.le.s peuvent en saisir l'importance et s'y référer afin de l'appliquer quotidiennement.

Charte qualité de La Cabane d'Achille & Camille

Nos engagements pour l'accueil de vos enfants
au sein des micro-crèches de La Cabane d'Achille & Camille :

UNE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

constituée uniquement de professionnels diplômés de la Petite Enfance et passionnés par leur métier

UN PROJET PÉDAGOGIQUE

favorisant la communication bienveillante, les attitudes professionnelles bienveillantes et le confort de chaque enfant.

LA GARANTIE

de la prise en charge de chaque enfant dans son individualité, le respect de ses rythmes et ses besoins.

UNE APPLICATION MOBILE PERSONNALISÉE

pour consulter des photographies et vidéos de vos enfants et partager ainsi des moments privilégiés tout au long de leurs venues au sein de la micro-crèche.

DES REPAS ÉQUILIBRÉS ADAPTÉS

à chaque enfant et élaborés par une diététicienne spécialisée. Ils sont tous réalisés avec des produits frais, majoritairement locaux et si possible biologiques.

DES ACTIVITÉS LUDIQUES ET PÉDAGOGIQUES

régulièrement renouvelées et des thèmes proposés de façon régulière et adaptée.

UNE ÉCOUTE ATTENTIVE

à vos demandes. La possibilité de prendre rendez-vous quand vous le souhaitez avec l'équipe pédagogique afin de discuter de votre enfant.

LE RESPECT

La certitude pour chaque famille d'être respectée dans sa différence et de trouver une approche positive lors des transmissions d'accueil ou de départ.

UN ACCOMPAGNEMENT

Une facilitation de vos démarches administratives dès que cela est possible et notamment la transmission de vos justificatifs à la CAF.



La cabane
d'Achille & Camille

L'éveil de votre enfant, autrement...

Différents horizons pédagogiques

Afin de fonder une structure innovante et de définir la posture professionnelle sur laquelle les équipes peuvent s'appuyer, nous avons souhaité nous imprégner de multiples pédagogies. Ceci nous permet de rechercher de nouvelles formes d'éducation tout en ayant le souci de travailler de manière évolutive et constructive. Tout d'abord, nous nous appuyons sur la pédagogie Loczy qui, par sa volonté de développer l'autonomie de l'enfant à travers la bientraitance, sert de point de départ à notre réflexion. Puis, la démarche Snoezelen ainsi que l'itinérance ludique développée par Laurence Rameau guident nos propositions de pratiques professionnelles à destination des équipes pédagogiques. Nous nous appuyons également sur nos projets éducatifs et pédagogiques qui reflètent l'engagement professionnel de chacun. Ce dernier n'est en aucun cas figé. Il est en perpétuelle évolution et peut être réajusté lors de réunions d'équipe afin que les professionnel.le.s se sentent considéré.e.s et entendu.e.s en fonction de leurs propositions.

La notion de référence

À *La Cabane d'Achille & Camille*, nous avons fait le choix d'utiliser la notion de référence notamment lors de la période d'adaptation de l'enfant, que nous détaillerons plus tard. En effet, le/la professionnel.le qui accueillera et accompagnera l'enfant et son ou ses parent.s lors de l'adaptation se verra être le/la référent.e de l'enfant. Utiliser la notion de référence, c'est permettre à la famille, y compris l'enfant, de créer un premier lien avec un/une professionnel.le privilégié.e. Ainsi, ce premier lien évoluera en instaurant une relation de confiance réciproque entre la famille et le/la professionnel.le. De ce fait, ce dernier détiendra des informations précieuses sur le contexte, l'histoire familiale de l'enfant qui pourront être prises en compte dans le déroulement futur de sa vie à la micro-crèche. De plus, le/la référent.e devient un point de repère pour la famille et l'enfant. Ainsi, il est plus facile pour la famille d'échanger dans un premier temps principalement avec le/la référent.e afin de transmettre l'ensemble des informations importantes. Le/la référent.e transmettra à son tour à l'équipe, de manière orale ou écrite, les informations nécessaires à la connaissance de la famille dans l'unique but de les accompagner au mieux ainsi que l'enfant.

Une fois que la relation sera bien instaurée entre la famille et le/la référent.e, la famille pourra alors se tourner et échanger avec l'ensemble de l'équipe.

Le place de l'enfant à La Cabane

Afin de mieux étayer notre posture professionnelle, nous allons maintenant évoquer et définir la place que l'enfant détient au sein de la micro-crèche.

À *La Cabane d'Achille & Camille*, l'enfant se trouve au cœur de tous les dispositifs mis en place. La place de ce dernier est une notion réfléchiée dans le projet éducatif et pédagogique de la micro-crèche afin d'optimiser son bien-être et son épanouissement. Le nombre restreint d'enfants accueillis au sein de la micro-crèche permet un suivi personnalisé et approfondi. Nous axons conjointement notre travail en direction de l'enfant individuellement et du groupe d'enfants afin d'accompagner au mieux les familles. En effet, l'enfant est tout d'abord accueilli et considéré en tant qu'individu en prenant en compte ses besoins spécifiques. Nous prenons en compte les spécificités de chaque enfant et répondons à ses besoins selon son âge, son rythme, ses capacités et son développement psychomoteur et affectif.

Des dispositions sont prises pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons en supprimant les stéréotypes (par exemple, les garçons sont plus bruyants et actifs que les filles, ils expriment moins leurs émotions). Nous apportons une attention particulière à cette problématique et nous y répondons en faisant attention notamment dans le choix des albums proposés et des jeux en encourageant la mixité de ces derniers.

Cependant, accueillir individuellement plusieurs enfants revient à allier leurs besoins au collectif. Ainsi, tout le travail de l'équipe pédagogique réside dans l'accompagnement individuel de chaque enfant au sein d'un collectif. Pour cela, l'accueil et la qualité de la relation entre professionnel.le.s et enfants sont pour nous des moteurs de réflexion, qui sous-tendent une remise en question régulière des pratiques.

La place de l'enfant en collectivité est un concept qui ne peut se mettre en place sans la mise en relation avec les familles, les parents afin de mieux connaître l'enfant, ses repères et ses habitudes de vie. De ce fait, l'évolution de l'enfant dans la période d'accueil en collectivité se déroule dans des conditions harmonieuses. Nous respectons la personnalité de chaque enfant et mettons en œuvre des activités adaptées à son âge, afin de favoriser le développement de ses compétences, de sa créativité et de l'estime de sa personne.

Le premier accueil : la familiarisation

Lorsqu'une inscription est confirmée au sein de la micro-crèche, le premier accueil de l'enfant et de sa famille se caractérise par un temps de familiarisation. Celui-ci se déroule sur le temps d'une semaine au minimum et peut être adapté en fonction des besoins de chacun. Durant la semaine de familiarisation, le temps d'accueil de l'enfant quotidien augmente progressivement jusqu'à atteindre une journée type de son contrat.

Durant cette période, l'enfant va découvrir progressivement la structure, son fonctionnement, l'équipe professionnelle ainsi que le groupe d'enfants. Ce moment se traduit comme un moment d'ajustement entre sa vie familiale et sa nouvelle vie sociale. Comme nous l'avons évoqué ci-dessus, pour que ce moment se déroule dans des conditions optimales, un

membre référent de l'équipe pédagogique est nommé. Cela permet de créer un véritable repère tant pour la famille que pour l'enfant. Cela participe à la création d'un lien de confiance et au sentiment de sécurité de l'enfant. Il suit la famille et l'enfant durant sa semaine de familiarisation et fait part de ses observations à la famille, mais aussi au reste de l'équipe professionnelle. Il tient également compte des observations des parents en dehors de la vie de la crèche, pour créer une continuité entre la maison et la structure. C'est aussi un moment où la confiance parents-professionnel.le.s peut s'installer. Nous travaillons de ce fait en toute transparence avec les familles et les impliquons dans la vie de la micro-crèche.

Lors du premier jour de familiarisation, le/la professionnel.le référent.e, accueille l'enfant et son parent. Ce premier temps permet au professionnel de demander un certain nombre d'informations concernant la vie, les habitudes et les rituels de l'enfant. Cet « entretien » est guidé par la fiche d'adaptation que la/le professionnel.le doit remplir à l'aide des réponses données par le parent. Une fois complétée, cette fiche est essentielle pour assurer un accueil et un accompagnement optimal de l'enfant. L'équipe peut s'appuyer dessus et relire les informations lorsque cela lui semble nécessaire.

Les informations transmises par la famille sont très importantes et essentielles pour l'équipe. Elles leur permettent de connaître les spécificités de l'enfant et ainsi de pouvoir les prendre en compte en adaptant leur posture professionnelle.

La suite de la familiarisation se déroule de façon à ce que l'enfant évolue progressivement seul, sans ses parents, au sein de la micro-crèche. Il découvre ainsi petit à petit les différents temps qui composent la journée : temps d'activités, repas, sieste, goûter.

L'accueil du matin, synonyme de séparation

Lors de chaque arrivée de l'enfant et de sa famille, l'accueil se déroule dans une pièce spécialement dédiée à cet effet : le hall d'accueil.

Celui-ci est sécurisé par un visiophone ainsi qu'un digicode qui permettent de filtrer les entrées et de sécuriser les flux. Le hall se compose de meubles à chaussures/chaussons des enfants, de porte-manteaux, d'une table à langer murale ainsi que de sacs en tissu nominatifs à chaque enfant. L'ensemble de ces équipements permet à la famille de déposer et de ranger les affaires de leur enfant. Cependant, ce lieu est également synonyme de séparation entre l'enfant et son parent. Le hall d'accueil peut se définir comme étant l'espace de transition entre le domaine familial et le domaine de la collectivité. Le parent ou la personne qui accompagne l'enfant se voit le confier à un.e professionnel.le. C'est pourquoi, le hall d'accueil est un endroit important qui marque le début et la fin de journée pour l'enfant, soit la séparation et les retrouvailles. Ainsi, il est primordial de penser ce lieu afin de le rendre accueillant et de créer une ambiance apaisante et source de sécurité. C'est également un lieu de transmissions verbales entre la famille et le/la professionnel.le. De ce fait, il est important

que la famille, les enfants tout comme les professionnel.le.s s'y sentent à l'aise et en confiance. Afin de sécuriser davantage les familles, le hall d'accueil est composé de portes vitrées qui permettent à ces dernières de pouvoir observer leur enfant au sein des salles de vie.

De même, le hall d'accueil voit sa décoration se modifier au fil des mois et s'assortir au thème pédagogique de l'année ! Le but est de créer un univers assorti au thème pédagogique pour que les enfants s'en imprègnent pleinement ! De plus, les décorations sont créées par les enfants et c'est un moyen également pour eux de montrer à leur famille leur création lors des transmissions !

Par ailleurs, nous tenons à préciser que l'accueil ne concerne pas seulement l'arrivée de l'enfant, mais est bien un thème que nous travaillons quotidiennement dans notre pratique. En effet, chaque jour, l'équipe professionnelle retrouve les enfants et passe la journée avec eux. Ces temps de présence des enfants en bas âge à nos côtés sont réfléchis en termes d'accueil, mais également de relation, car nous souhaitons créer une présence bienveillante et une écoute de toutes les familles. L'accueil de qualité permet d'instaurer un travail en profondeur et une confiance réciproque. Les notions de respect et de non-jugement sont primordiales à notre travail.

Prise en compte des besoins de l'enfant

Afin de répondre du mieux possible aux besoins de l'enfant, l'aménagement de l'espace doit être pensé et réfléchi. À La Cabane d'Achille & Camille, les enfants évoluent tout au long de la journée dans plusieurs pièces de vie distribuées de manière cohérente afin d'établir une bonne cohérence sonore et que les passages ne soient pas gênants. Chaque pièce est séparée par des murs pleins.

Les besoins physiologiques

Le sommeil

De plus, les chambres sont éloignées de la pièce de prise des repas ou d'autres pièces plus bruyantes afin de respecter le sommeil de chaque enfant. Aussi, l'enfant est couché dès lors qu'il montre des signes de fatigue quels qu'ils soient. Il est donc important de connaître chaque signe de fatigue de chaque enfant et d'en être attentif afin de respecter le rythme de chaque enfant et de répondre à ce besoin physiologique. L'enfant cherche à se faire câliner, il pleure, s'allonge sur des coussins. C'est un besoin de nidation qui est le préambule à l'endormissement. Ce sont les signes annonciateurs du sommeil. Le.la professionnel.le invite l'enfant à se coucher dès les premiers signes de fatigue. Chaque enfant est couché dans son lit avec ces mêmes habitudes. L'enfant retrouve donc ces repères. Le.la professionnel.le prend le temps de l'accompagner en fonction des besoins, et des rituels propres à chaque enfant

(besoin de présence, besoin d'un objet transitionnel, bercement, comptine, position dans le lit...). Cela permet de rassurer l'enfant et de développer sa sécurité affective. L'enfant s'endort dans de meilleures conditions et dort mieux. La présence d'un autre enfant à côté de son lit est également un facteur rassurant. Couvrir l'enfant procure également un sentiment de sécurité. De ce fait, l'enfant peut dormir dans un transat ou dans les bras. L'équipe s'adapte aux besoins de l'enfant tout en favorisant dès que possible, et petit à petit, l'endormissement et le couchage dans la chambre. La salle de vie comprend un coin repos fait de coussins où l'enfant peut aller librement dès qu'il en éprouve le besoin. Lorsqu'il est réveillé et semble prêt à se lever, le professionnel le lève. Que ça soit à l'endormissement ou au réveil, nous ne laissons en aucun cas un enfant pleurer dans son lit.

De plus, il est important de ne pas réveiller un enfant pour le repas par exemple. S'il est obligatoire de le réveiller, le professionnel doit le réveiller en fonction de son cycle de sommeil. Il est préférable de le réveiller dans un sommeil léger. En effet, le cycle de sommeil passe par différentes phases qui permettent la récupération de la fatigue physique et de la fatigue psychique. Il permet une croissance harmonieuse et favorise un bon équilibre nerveux. Il est donc très important de prendre en compte ce besoin avec une bonne sécurité affective.

Le sommeil est un besoin physiologique qui permet :

- La récupération de la fatigue physique et psychique ;
- La restauration et la maturation du système nerveux ;
- La mémorisation et l'intégration des expériences ;
- La sécrétion de l'hormone de croissance.

Le temps du repas et l'alimentation

D'autre part, l'alimentation est la satisfaction d'un besoin vital et fondamental. Le repas ou biberon est donné ou proposé à l'enfant selon son rythme et l'heure à laquelle il a pris son petit-déjeuner. La prise de biberon avec le professionnel permet tout d'abord un moment d'échange et de partage avec le nourrisson. Une relation affective va se mettre en place progressivement. C'est également un moment de plaisir pour l'enfant. Il est important également de connaître le rythme du nourrisson et les signes de faim de chaque enfant afin de pouvoir y répondre. La prise du biberon doit se faire dans des conditions favorables. L'environnement doit être calme. Le professionnel doit être disponible physiquement et psychologiquement au nourrisson et doit respecter son rythme. Les échanges (verbaux et non-verbaux) sont importants afin de développer le langage et doivent permettre de construire une relation affective. Ensuite, l'enfant va découvrir de nouveaux goûts, textures. Cette découverte se fait toujours en collaboration avec la famille de l'enfant. De plus, nous demandons aux familles de remplir une fiche d'introduction alimentaire afin de savoir ce que l'enfant a déjà mangé à la maison. Cela nous permet de savoir quels aliments nous pouvons lui donner à La Cabane. Aussi, nous respectons le régime alimentaire de l'enfant, les repas sont ainsi adaptés.

Ainsi, les enfants ont le droit de toucher et de manger avec leurs doigts. Cependant, nous proposons toujours à l'enfant, en fonction de son stade de développement, de manger avec une cuillère. Nous proposons différents types de cuillères en fonction du stade de motricité de l'enfant, le but étant de lui faire découvrir la cuillère pour manger sans le mettre en difficulté. Si besoin, le.la professionnel.le peut également avoir une cuillère pour aider l'enfant à manger. L'enfant découvre progressivement du plaisir à tenir seul une cuillère puis à manger seul. Enfin, nous lui laissons prendre son temps pour manger. Cette découverte sensorielle et olfactive doit être toujours un moment de plaisir. Lors du repas, nous laissons l'enfant découvrir par ses propres moyens les aliments, leurs odeurs, couleurs ou encore leurs textures.

L'enfant est accompagné individuellement durant ce temps par la présence d'un.e professionnel.le et est toujours invité à goûter sans pour autant le forcer. Nous respectons l'enfant et donc son refus de manger. Il est important de respecter les besoins et les envies de l'enfant (appétit, goût, rythme) mais également de respecter la fluctuation d'appétit des enfants (état de santé, rythme d'activité, transmission du matin).

Par la suite, l'enfant mangera avec d'autres enfants à table accompagné d'un.e professionnel.le. Cela permet d'avoir des interactions différentes et de développer la socialisation. L'enfant va pouvoir imiter, échanger, partager et suivre des règles. L'environnement doit être calme et le.la professionnel.le doit être disponible. La prise des repas se déroule dans le coin repas, séparé de la salle de vie afin de faciliter des conditions favorables au repas.

Petit à petit, l'enfant participe à mettre le couvert, à se servir seul, à débarrasser la table. Cela favorise son autonomie, mais également sa confiance en soi et son estime de soi.

Dès le plus petit âge, à chaque fois que le.la professionnel.le propose le repas à l'enfant, il nomme les différents aliments. Il découvre avec l'adulte des aliments. Cela permet à l'enfant de développer son langage. Par la suite, l'enfant peut être invité à nommer les différents aliments.

Les soins d'hygiène

En ce qui concerne les changes et les soins, la salle dédiée à cet effet bénéficie d'un plan de change adapté avec une baignoire intégrée qui peut être utilisée lorsque nous accueillons des enfants plus tard dans la journée. Il y a également des casiers nominatifs, des toilettes et un lavabo qui sont adaptés à la taille des enfants dans le but de favoriser un maximum leur autonomie. Aussi, le change de l'enfant est effectué autant que l'enfant en a besoin. Le change est un moment de partage avec l'enfant. C'est un moment d'échanges privilégiés et individualisés entre le.la professionnel.le et l'enfant. Il est donc important que le.la professionnel.le prenne le temps qu'il faut. L'enfant est prévenu et est accompagné par un.e professionnel.le. Ce dernier rassure l'enfant, lui parle et verbalise l'ensemble de ses actions tout en respectant sa pudeur. La communication verbale est également très importante. Ces échanges permettent à l'enfant d'anticiper, de participer et d'instaurer un climat de confiance et de sécurité. L'enfant découvre son corps et le respect de la pudeur est important. Pour cela, le.la professionnel.le veille à fermer la porte de la salle de change et lorsque l'enfant est sur le

pot ou le toilette, il/elle ne reste pas devant lui à le regarder, mais garde tout de même toujours un œil sur lui. Afin de permettre à l'enfant de participer activement, le/la professionnel.le lui propose de prendre lui-même ses affaires dans son casier personnel. Il prend le temps et ne presse pas l'enfant. Il/elle s'adapte à son rythme et instaure des rituels pour accompagner l'enfant vers l'autonomie. L'enfant participe progressivement en fonction de ses acquisitions à se déshabiller et à s'habiller. C'est ainsi que l'enfant développera ses compétences et son autonomie. Le/la professionnel.le met des mots sur les actions et gestes afin de rassurer l'enfant et de développer son langage. Il n'y a pas de banalisation et le/la professionnel.le accompagne l'enfant dans ces acquisitions. Ces différents soins permettent d'assurer l'hygiène de l'enfant, mais assurent également une sensation de confort et de bien-être.

L'acquisition de la propreté

L'acquisition de la propreté ne peut se faire sans l'accord de l'enfant et nécessite sa participation active et volontaire. Trois impératifs, liés à la maturation du système nerveux, commandent l'acquisition de la propreté.

- La maturation physiologique : l'enfant est capable d'acquérir le contrôle volontiers de ses sphincters. L'acquisition de la préhension manuelle fine et précise, ainsi que la capacité de monter et de descendre seul correctement un escalier, sont des indices en faveur de cette maturation.
- Une maturation intellectuelle : l'enfant doit être capable de prendre conscience de son besoin. Il doit également comprendre ce que le/la professionnel.le attend de lui et il doit pouvoir communiquer son besoin à l'adulte.
- Une maturation affective : l'enfant doit avoir le désir de « devenir grand ».

L'enfant doit donc être prêt physiquement et psychologiquement et doit manifester son désir de devenir autonome. Le/la professionnel.le accompagne l'enfant dans le respect de l'intimité et de l'autonomie. Le pot est à disposition dans la salle de change. Il est attentif à ce que fait l'enfant, ce qu'il dit et ce qu'il désire. Il accompagne l'enfant en lui parlant, et en mettant des mots sur son souhait et son besoin. Il l'aide à enlever sa couche à chaque fois qu'il souhaite aller sur le pot. Le change de l'enfant chez les grands se fait debout afin d'inciter l'enfant à devenir grand et à ne pas l'enfermer dans sa condition de bébé. Le/la professionnel.le l'encourage à progresser dans la maîtrise de cette acquisition et dédramatise les « petits accidents ». Il doit respecter le rythme de l'enfant.

Par ailleurs, la buanderie est une pièce fermée. Enfin, la gestion des déchets et du linge sale se fait uniquement par le couloir.

Le bien-être de l'enfant est central dans une structure petite enfance.

De ce fait, nous nous engageons à respecter les volontés des familles, le rythme de vie de l'enfant et à répondre de façon adéquate à ses besoins. La communication bienveillante est un pilier pour l'instauration d'un bien-être quotidien.

Besoins de sécurité affective

L'enfant a besoin d'affection et de sécurité. Le.la professionnel.le lui apporte par la parole, mais également en le touchant, le portant, le prenant dans ses bras. L'enfant a besoin d'être porté physiquement et psychologiquement, cela favorise le sentiment d'existence du bébé et de sécurité. Il doit être disponible. L'enfant a besoin de régularité, c'est pour cela qu'un.e professionnel.le sera référent de celui-ci dans les premiers temps. L'environnement doit être apaisant et calme. Il doit savoir le sécuriser. Pour cela, il doit lui permettre de décharger ses émotions et lui offrir une présence attentive et affectueuse. Un.e professionnel.le est toujours au sol avec les enfants. L'objet transitionnel qu'il a choisi est disponible pour l'enfant afin de le rassurer et de sécuriser. L'écharpe de portage est également disponible aux professionnels afin de porter l'enfant qui en a besoin.

Au cours de la troisième année, l'enfant affirme sa personnalité avec la construction du moi et le négativisme. Le.la professionnel.le a un rôle dans l'accompagnement en lui expliquant les règles de la collectivité. Il va également favoriser la convivialité, l'inciter à tenir compte de l'existence de l'autre et à partager ses jouets. Il reconnaît l'enfant comme une personne en lui demandant son avis et en lui expliquant les interdits.

Les besoins cognitifs

L'environnement des plus petits doit être stimulant. L'enfant s'intéresse à son environnement. Il explore tout du regard. Il fait des découvertes par hasard. Il découvre dans un enchaînement de répétitions d'actions et de leurs effets le fonctionnement du monde qui l'entoure. Il fait des expériences qu'il enregistre. Le.la professionnel.le lui propose des jouets variés.

Le.la professionnel.le doit offrir à l'enfant une présence affective et affectueuse. Ce dernier va ensuite découvrir les premiers déplacements avec les premières limites. La mise en place de matériel et de jeux est adaptée à l'âge et aux compétences en respectant le rythme des acquisitions motrices.

Le.la professionnel.le favorise l'autonomie de l'enfant en proposant un espace sécurisé pour limiter les interdits. Il est présent au sol et disponible. Il maintient un lien par la voix et le regard. Il guide les pas de l'enfant, encourage les efforts, et le félicite dans ses réussites. Il organise des petits groupes afin de décroquer et de proposer divers centres d'intérêt. Le.la professionnel.le apprend à l'enfant « les règles de l'échange », le partage, et d'attendre son tour.

Le langage et le développement moteur

Langage

Le.la professionnel.le parle beaucoup à l'enfant. Les gestes, les attitudes, les postures, les mimiques constituent un langage non-verbal qui est important pour l'enfant. Il lui parle calmement, lentement et en le regardant. Il respecte les jeux vocaux de l'enfant, joue avec lui en échangeant des sons. Il lui propose également des sources sonores de qualité (musique,

grelot, xylophone...). Il associe le plus souvent possible des mots aux gestes. Le.la professionnel.le aide l'enfant à développer son langage en nommant les objets, en verbalisant les actions, en lui montrant qu'on le comprend, en nommant les différentes parties du corps, les aliments... Il raconte plusieurs fois des histoires dans la journée. Il lit avec l'enfant des livres d'images, fait commenter des photos. De plus, dès le plus petit âge, le.la professionnel.le met des mots sur ce que l'enfant vit. Il l'encourage à exprimer ce qu'il ressent.

Enfin, pour favoriser le langage et réduire au maximum la frustration de l'enfant, toute l'équipe est formée aux signes avec bébé et l'utilise au quotidien avec les enfants ! De même nous proposons 2 fois par mois des vidéos aux parents afin qu'ils puissent apprendre cette langue et l'utiliser au maximum eux aussi dans leur quotidien.

Développement moteur

L'enfant va passer par différentes étapes au cours des années. Chaque étape entraîne une autre d'un mois sur l'autre. Il est donc important de respecter le rythme de chaque enfant. Le.la professionnel.le ne met donc pas l'enfant dans une position qu'il ne maîtrise pas ou dont l'enfant ne sait pas s'enlever seul. Ainsi, il ne met pas l'enfant en position assise si l'enfant ne sait pas s'y mettre seul et s'il ne sait pas se remettre couché. De plus, le transat est utilisé principalement lors des repas. La motricité libre est favorisée au maximum. Les enfants évoluent librement. Le développement moteur s'acquiert naturellement et dans un ordre précis. Cette liberté sous le regard bienveillant du professionnel apporte aux enfants un sentiment de sécurité et d'accomplissement.

L'équipe fait son maximum pour sensibiliser les parents à ce développement moteur ! Nous organisons des cafés parents sur le thème de la motricité libre, nous leur proposons des supports écrits, nous essayons de dialoguer au maximum avec les familles pour leur faire part de l'importance de ce courant et de comment parvenir à le mettre en place dans leur quotidien.

Les jeux

Afin de répondre au besoin d'éveil du jeune enfant, les professionnel.le.s mettent en place des activités dirigées, proposent des ateliers au quotidien sur différents thèmes et en groupe de diverses tailles. Cependant, ces temps d'activité adaptés à leurs capacités respectives, sont toujours proposés à l'enfant, mais jamais imposés. Une activité est toujours proposée à l'ensemble des enfants. Elles ne sont pas proposées en fonction de l'âge ou du genre de l'enfant, mais surtout en fonction de ses envies, de ses centres d'intérêts. Nous soutenons fortement l'égalité entre les filles et les garçons en ne catégorisant pas les jouets en fonction du genre de l'enfant. Ce dernier peut jouer, découvrir et explorer son environnement avec l'ensemble du matériel mis à sa disposition. Dans le domaine artistique, psychomoteur, créatif et ludique, les activités comme les marionnettes, la lecture d'histoires, le chant, la danse et la relaxation peuvent être des rituels, des repères avant ou après les repas, les siestes, etc.

Certains ateliers peuvent également être mis spontanément en place par les professionnel.le.s durant la journée.

Les jeux sont adaptés aux besoins de l'enfant, mais également au développement. Ils favorisent son éveil et son épanouissement. Les jeux doivent répondre à ses besoins. Avant la marche, les jeux servent à stimuler les sens (visuels, auditifs, tactiles) et à développer la motricité fine (préhension). De plus, les jouets répondent au besoin de succion. Le/la professionnel.le veillera à proposer des jouets variés (mobiles, bouliers, hochets, animaux, peluches, jouets d'éveil...)

Après la marche, le jouet est une source d'éveil et un moyen pour l'enfant de se socialiser. Les jouets développent la motricité globale, l'intelligence, la socialisation et la créativité (jeux à déplacer, jeux à introduire, retirer, superposer, activités créatives, jeux éducatifs, jeux symboliques, jeux moteurs, jeux collectifs...)

Enfin, pour répondre au besoin d'éveil du jeune enfant, nous pouvons également le laisser jouer seul, c'est-à-dire sans intention particulière de la part du/de la professionnel.le. C'est ce que l'on appelle le jeu libre. Cela ne veut pas dire que l'enfant est laissé seul. Le jeu libre consiste à ce que le/la professionnel.le n'attire pas l'enfant sur une activité précise. Nous laissons libre cours à l'intention et aux envies de l'enfant. Le/la professionnel.le est tout de même présent au côté de l'enfant, au sol par exemple, et peut intervenir dans le jeu si l'enfant le sollicite par exemple.

Dans le coin des petits, le/la professionnel.le dispose d'une manière agréable sur le sol des objets variés qui stimulent la curiosité et l'intérêt de l'enfant. Il est présent, prêt à répondre aux appels de l'enfant. Il doit être attentif à son jeu. Ainsi, la sécurité de l'enfant est renforcée.

Chaque jour, la salle de vie sera préparée par les professionnel.le.s avant l'arrivée des enfants. Seront mis en place des coins permanents qui permettent de rassurer les enfants et des coins variés qui créent une nouvelle ambiance, un nouvel univers et qui incitent les enfants à la découverte, la curiosité et l'imaginaire. L'aménagement sera fait tous les jours dans ce sens afin que l'enfant s'approprie cet univers et qu'il soit auteur de son jeu. Ces ateliers feront l'objet d'un échange en amont avec l'équipe.

Il est essentiel que toute l'équipe puisse proposer des ateliers où ils se sentent à l'aise afin de créer de l'implication. Ces ateliers pourront être validés par le/la référent.e technique afin de respecter le thème de l'année, les différents événements et d'avoir un fil conducteur. Ce travail en amont permettra également que différents secteurs soient représentés afin d'éveiller l'enfant dans plusieurs domaines : moteur, sensoriel, langage, intellectuel. Le/la professionnel.le doit en proposant une animation ou activité :

- Respecter l'autonomie de l'enfant ;
- Respecter le rythme de l'enfant ;
- Respecter le tempérament de l'enfant ;

- Respecter le besoin de s'affirmer de l'enfant ;
- Respecter le besoin de participer ou non de l'enfant.

En plus de ces ateliers proposés aux enfants, la journée sera rythmée par des rituels comme le bonjour matin, les comptines, les chansons, les comptines à gestes avant le goûter et le repas et des histoires après le repas. Les rituels rassurent les enfants sur le plan émotionnel en leur donnant un point de repère sur les actions à venir et évitent toute source de stress.

Le mur des familles sera mis en place au sein de la micro-crèche afin de créer un lien entre la maison et La Cabane. Ce mur permet également de reconnaître la place des familles au sein de la micro-crèche, de les impliquer et de travailler sur la diversité. La sécurité affective de l'enfant sera renforcée grâce au lien entre La Cabane et sa famille. Ce mur est aussi un support de communication intéressant pour l'enfant qui sera travaillé avec l'équipe. Il sera affiché dans la pièce de vie accessible aux enfants.

La mascotte de La Cabane, Néo, accompagnera les enfants au quotidien, participera à toutes les sorties et sera la peluche qui relie la maison à la micro-crèche. Néo sera invité par les familles à partager un weekend ou des vacances avec eux. Si les parents le souhaitent, des anecdotes, des photos, des dessins seront ensuite écrits dans le cahier de vie de Néo. Il sera ensuite lu aux enfants pour un moment de partage. L'enfant sera fier de présenter Néo à toute la famille. Il participera aussi à la vie quotidienne.

Développement durable et projet social

Intégration de la dimension écologique à La Cabane

À *La Cabane d'Achille & Camille*, la dimension écologique est très importante. Pour cela, nous proposons aux enfants des jouets majoritairement en bois et nous évitons au maximum les jouets en plastique. D'autre part, nous avons totalement supprimé le plastique de nos cuisines. Les repas sont livrés en portion individuelle dans des bocaux en verres et stérilisés. Afin de préserver la santé des enfants, les repas sont composés d'aliments de saison, sans sel, sans additifs et sans conservateurs.

D'autre part, afin de respecter la peau sensible des enfants, nous utilisons des couches jetables saines et écologiques fabriquées en France. Lors du change, l'enfant est nettoyé, à l'aide de gants lavables, à l'eau et au savon hypoallergénique. Toutefois, les familles ont la possibilité de nous fournir leur propre savon, du liniment et du coton selon leurs habitudes et leurs préférences pour le soin de leur enfant.

Enfin, concernant le nettoyage et la désinfection des surfaces de la structure et des jouets, nous utilisons des produits éco labellisés et respectueux de l'environnement.

La dimension écologique est donc au cœur de nos pratiques quotidiennes. Aussi, nous mettons en place des actions concrètes avec les enfants, comme la création d'activités avec des objets recyclés et demandons parfois la participation des familles. Ainsi, l'enfant crée une activité à partir d'objets recyclés de sa maison, comme avec des bouchons de bouteilles de lait, des rouleaux de papiers toilettes, etc. Les professionnel.le.s veillent également à garder du matériel de la Cabane afin de permettre à l'ensemble des enfants de pouvoir participer. Nous sensibilisons les enfants à leur niveau et dès que possible, comme par exemple lors du lavage de mains où nous leur rappelons l'importance d'éteindre l'eau lorsqu'ils lavent leurs mains.

Intégration des parents et de la famille dans la vie de la Cabane

La place des parents et plus largement des familles, est une notion particulièrement approfondie par l'équipe de *La Cabane d'Achille & Camille*. En effet, penser la place qui leur est donnée est primordiale dans l'accueil et l'accompagnement du jeune enfant au sein de la micro-crèche.

La place des familles au sein de nos établissements se concrétise de différentes manières.

Tout d'abord, nous favorisons des échanges réguliers avec ces dernières au travers de transmissions quotidiennes lors de l'arrivée et du départ de l'enfant. Au moment de l'accueil, les parents nous confient leur enfant pour une journée plus ou moins longue. Il est donc essentiel de réfléchir à la notion de séparation des parents avec l'enfant, et de créer une relation de confiance avec les familles. Les parents nous fournissent des informations sur l'enfant, notamment sur son sommeil, son alimentation, sa santé, etc. Ces informations permettent de créer une continuité entre la maison et la structure d'accueil.

Cependant, nous souhaitons aller plus loin dans la connivence éducative avec les familles. Cette solidarité entre parents et professionnel.le.s se construit grâce à la prise en compte des événements familiaux qui ont un impact direct ou indirect sur l'enfant. Chaque arrivée et départ de l'enfant sont des moments d'échanges avec les familles, bénéfiques pour l'équipe. Ils créent un lien, fil conducteur sur lequel les professionnel.le.s peuvent s'appuyer et orienter leur pratique.

Afin d'enrichir le lien existant entre les familles et l'équipe pédagogique, nous invitons, par exemple, les parents, mais aussi les familles, à participer à des ateliers en compagnie de leurs enfants au sein même de la micro-crèche. Ces invitations leur permettent d'observer et de voir le comportement de leur enfant au sein de l'établissement. Les parents peuvent alors porter un regard sur la vie de leur enfant à l'intérieur de la structure. Ils peuvent également percevoir les différents jeux ou jouets que l'enfant apprécie. Ainsi, les futures transmissions

seront plus parlantes pour les parents. Lors de ces ateliers, les parents peuvent également voir leur enfant évoluer au sein du groupe et partager un moment de complicité au travers d'activités ludiques qui peuvent ensuite être reproduites à la maison.

Par ailleurs, ces activités familiarisent notamment les familles aux pratiques des professionnel.le.s et peuvent voir en toute transparence les valeurs éducatives que nous mettons en pratique au quotidien.

De plus, les parents sont également invités plusieurs fois par an à participer à des groupes de parole animés par les équipes pédagogiques. Ceux-ci permettent la rencontre entre les familles, mais aussi avec les professionnel.le.s afin de partager ensemble autour d'une thématique. Ainsi, ces rencontres conviviales permettent d'instaurer des échanges constructifs autour de thèmes spécifiques à la petite enfance et à la parentalité. Par exemple, le thème du sommeil concerne tous les parents et la discussion en groupe sur ce thème peut amener à des réponses collectives communes intéressantes. Les parents peuvent y faire la connaissance d'autres parents rencontrant les mêmes situations qu'eux. Des propositions de solutions sont alors échangées, dans le but de s'entraider et de favoriser les compétences parentales, en les valorisant et sans émettre de jugement. La possibilité de parler en groupe entre parents, avec des suggestions de professionnel.le.s, est un moyen de prendre connaissance de la richesse de la mise en commun d'expériences de la parentalité. Les parents ont la possibilité de partager les difficultés qu'ils rencontrent et ainsi permettent aux professionnel.le.s de faire évoluer leurs connaissances à ces sujets.

Par ailleurs, nous convions systématiquement les parents et les familles aux sorties organisées par l'équipe. Quel que soit le lieu, ils sont toujours les bienvenus afin de participer à ces temps de découvertes en dehors de la micro-crèche. Il se peut que certaines sorties soient proposées le week-end, uniquement en présence des familles, afin de leur permettre de se rencontrer dans un cadre ludique et agréable, mais aussi de bénéficier parfois de tarifs groupés.

Nous proposons également tout au long de l'année aux familles de venir animer, présenter un de leurs talents aux enfants en fonction de notre thème annuel. Par exemple, les parents ont la possibilité, s'ils le désirent, de venir présenter ou jouer de leur instrument de musique, ou encore de venir partager leur passion pour la cuisine. Les professionnel.le.s restent à leur écoute pour toutes propositions de leurs parts. Les familles sont aussi invitées à participer à des événements festifs comme une fête de fin d'année, une kermesse ou encore des spectacles.

Des rendez-vous « bilan » sont également prévus une fois par an avec les familles (il peut y avoir plus de rendez vous si nécessaire). Ces temps d'échange entre les professionnel.le.s et les parents permettent d'évoquer l'évolution et le développement de leur enfant au sein de la micro-crèche tout comme à la maison. Il n'est pas nécessaire qu'une problématique soit

présente pour bénéficier de ces rendez-vous. L'idée est de pouvoir décrire au maximum l'évolution de l'enfant au sein de la structure et pouvoir aborder de manière sereine les problématiques qui peuvent se présenter au quotidien. C'est aussi un moyen de voir les deux parents car très souvent, au quotidien, nous ne voyons qu'un des deux parents.

Les familles sont également conviées en début d'année à une réunion de présentation globale de la crèche durant laquelle nous évoquons dans son ensemble le fonctionnement de la micro-crèche et les pratiques des professionnel.le.s. Nous profitons aussi de ce temps pour présenter le thème global et les sous-thèmes mensuels.

Enfin, nous offrons la possibilité aux mamans de poursuivre l'allaitement au sein de la micro-crèche. Ceci permet à l'enfant de poursuivre son mode d'alimentation débuté avant l'arrivée à la micro-crèche. Cela contribue à son bien-être physique et psychologique. La continuité de l'allaitement permet également de créer une séparation plus douce entre la maman et l'enfant qui peuvent ainsi continuer à se retrouver tout au long de la journée lors de ces moments privilégiés. Afin de pratiquer le suivi de l'allaitement dans des conditions harmonieuses, des protocoles d'allaitement, d'hygiène et de sécurité sont mis en pratique.

Relations externes et partenariat

Afin de proposer un service et un travail de qualité aux familles et aux enfants, nous entretenons un certain nombre de relations externes.

Afin de proposer un service et un travail de qualité aux familles et aux enfants, nous entretenons un certain nombre de relations externes.

Tout d'abord, nous sommes régulièrement en lien avec le Conseil Départemental, au travers de la PMI (Protection Maternelle Infantile) qui nous conseille et contrôle l'ensemble de nos actions pour un accueil de qualité dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité. La CAF (Caisse d'Allocation Familiale) des Bouches du Rhône, quant à elle, nous conseille, nous informe sur les besoins des familles ainsi que les aides éventuelles dont elles peuvent bénéficier. Par ailleurs, la ville d'Arles, la DDT (Direction Départementale des Territoires), la brigade des Sapeurs-Pompiers et la DDPP (Direction Départementale de la Protection de la Population) contrôlent l'accessibilité, la sécurité et le respect des normes de restauration collective de notre structure. Ces relations extérieures sont essentielles pour le bon développement de La Cabane d'Achille & Camille ainsi que pour le bon accueil des familles dans les meilleures conditions.

La société NADIROSE fait l'objet d'un prêt réalisé auprès de la banque Crédit Agricole.

Enfin, dès que possible, des prestataires interviennent au sein de la structure dans le but de faire découvrir une activité, un métier, un art, etc. aux enfants en lien avec le thème de l'année.

Projet social

Mixité sociale

Les enfants sont accueillis au sein de La Cabane d'Achille & Camille, quelles que soient les professions ou les revenus de leurs parents. Cela ne constitue en aucun cas un frein à l'inscription ou un motif d'examen des dossiers.

Les seules données utilisées dans le choix des dossiers à l'inscription sont : la date de préinscription, l'âge de l'enfant, les jours et horaires d'accueil demandés par la famille.

Les parents bénéficiaires de minima sociaux bénéficient d'une grille tarifaire adaptée, comme indiqué au sein du règlement de fonctionnement. Les demandes des parents accompagnés par des travailleurs sociaux sont prises en compte de la même manière que toute autre demande de préinscription.

Au-delà de la non-discrimination à l'inscription, le respect de chaque famille, le non-jugement et la mixité sont mis en place dans le quotidien auprès de tous. Ainsi, l'équipe pédagogique veille à ne jamais mettre dans une situation inconfortable, un enfant ou sa famille. La bienveillance, l'entraide et la solidarité sont des valeurs qui s'installent concrètement dans le quotidien.

Accueil d'enfants en situation de handicap ou porteurs de maladies

L'accueil d'enfants en situation de handicap ou porteurs de maladies est réalisé sans aucune discrimination ni jugement. Le temps et l'accompagnement nécessaires sont donnés à l'enfant, sa famille et l'équipe pédagogique.

Notre projet d'établissement met en place un accueil inclusif. Cela signifie que nous ne marquons pas la différence d'un enfant ou d'un autre de manière volontaire, dans la mesure où cela est en lien avec le dossier médical de l'enfant qui demeure intime.

Son accueil est étudié comme compatible en amont avec la famille, l'environnement médical de l'enfant et la direction. Nous pensons que la richesse d'un accueil inclusif réside dans sa banalisation.

Si les parents des autres enfants accueillis souhaitent accompagner leurs enfants s'ils les interrogent, nous recommandons plusieurs livres documentaires adaptés à tous âges et sommes disponibles pour en discuter.

Familles monoparentales

Les familles monoparentales font l'objet d'une attention particulière afin qu'un parent assurant seul l'éducation de son enfant se sente soutenu, écouté et respecté dans l'accueil de son enfant. Des aménagements spécifiques peuvent être réalisés afin que le parent puisse faire face à ses contraintes professionnelles, logistiques et financières.

Les histoires lues aux enfants présentent différents types de familles, sans qu'un modèle unique ne soit mis en valeur plus qu'un autre. La fête des mères et la fête des pères sont remplacées au profit de la fête des parents, qui a lieu à proximité de ces dates, afin que chaque enfant y retrouve son modèle familial, quel qu'il soit.

Parents au foyer

Les demandes de préinscription de familles dont au moins l'un des deux parents est au foyer, et n'exerce donc pas d'activité professionnelle, sont traitées avec la même attention que les autres. Un parent au foyer peut faire le choix d'une solution d'accueil régulière ou ponctuelle pour son enfant, pour des raisons qui lui sont propres. Les sollicitations des familles sont envisagées sans jugement de leurs motivations, de leur éventuelle disponibilité mais au contraire, avec respect de leur demande et accompagnement.

Lien avec les acteurs des services d'accompagnement

La direction de La Cabane d'Achille & Camille s'engage à faire le lien, en toute transparence, avec les différents acteurs pouvant intervenir auprès de la famille : aide à l'enfance en milieu ouvert, assistance sociale, éducateurs, PMI, CAMSP etc. dans l'intérêt de l'enfant et sa famille, et sans jugement.

Toute famille peut avoir besoin, à un moment de sa vie, d'un accompagnement spécifique et il est du ressort de l'ensemble de l'équipe pédagogique et de la direction, d'avoir un regard bienveillant sur ces soutiens extérieurs ayant pour but d'aider parents et/ou enfants dans leurs besoins spécifiques.

La Cabane d'Achille & Camille s'engage à prendre le temps de rédiger les écrits nécessaires, accueillir les intervenants qui pourraient souhaiter venir pour un temps d'échange ou d'observation, et à se rendre disponible pour les familles qui décriraient des besoins particuliers.

Politique en cas de non-paiement

En cas de difficultés financières, nous privilégions en premier lieu le dialogue et le soutien. Toute famille peut éprouver des difficultés financières et nous souhaitons en préserver les enfants autant que possible.

Aussi, en cas de non-paiement à cause de difficultés financières, nous nous engageons à entrer en dialogue avec la famille, lui proposer un échéancier et l'orienter vers un.e assistant.e social.e du CCAS ou du Conseil Départemental afin de réfléchir ensemble à ce qui peut être mené pour poursuivre l'accueil de l'enfant tout en permettant au parent de régler la ou les factures impayée.s selon ses possibilités.

La fin d'accueil de l'enfant ne doit être envisagée qu'en dernier recours.

Une attention particulière est portée aux femmes et hommes victimes de violences conjugales et aux familles subissant une perte d'emploi ou un accident afin que les enfants ne se retrouvent pas à domicile du jour au lendemain, dans un contexte familial difficile d'un point de vue psychologique et/ou matériel.

Projet de développement durable

Qualité de l'air intérieur

Une attention particulière est portée à la qualité de l'air intérieur au sein de La Cabane d'Achille & Camille.

Un système de VMC (ventilation mécanique contrôlée) est toujours installé en complément des aérations naturelles.

De nombreuses études démontrent que la qualité de l'air impact directement le cerveau des enfants, et notamment le développement de leurs fonctions cognitives.

Aussi, l'air intérieur de la micro-crèche est renouvelé en permanence par le biais de la VMC qui vient aspirer l'air extérieur « neuf » par le biais de grilles d'aération ou bouches, et rejeter l'air vicié en façade ou toiture, à plus de 8 mètres de l'entrée de la micro-crèche.

Un projet de surveillance de la qualité de l'air intérieur est systématiquement mis en place à l'ouverture de la micro-crèche. Il évalue les moyens d'aération, établit un programme d'actions de prévention et cite la documentation de référence.

L'intégralité de l'air intérieur est renouvelé au moins toutes les deux heures, conformément aux exigences en la matière.

Utilisation des produits



Les matériaux choisis pour la réalisation des travaux sont écologiques et ne rejettent pas de substances toxiques. A titre d'exemple, la peinture de marque Blancolor utilisée bénéficie du label EU Ecolabel.

Le revêtement de sol de marque Gerflor (utilisé en milieu hospitalier) est respectueux de l'environnement et ne retient aucun polluant ou saleté.

Le petit mobilier et le linge proviennent de fournisseurs petite enfance : Haba, Manutan, Botapis, Cedoo etc. respectant scrupuleusement les normes petite enfance leur étant imposées.

De manière générale, tous les meubles sont déballés au moins 15 jours avant l'ouverture de la micro-crèche aérée quotidiennement et nettoyés afin que les composés organiques volatiles (COV) soient éliminés le plus rapidement possible.

Nos produits d'entretien du sol Tanet Orange et GC Tanet détiennent tous deux un certificat écologique. Il sont autorisés pour l'entretien des structures petite enfance en nettoyage de sol manuel. Ses propriétés lui permettent un séchage sans résidu. Le produit de désinfection des mobiliers, jeux et jouets Clean Bacto et APESIN ont obtenu les certifications EMAS, ISO 14001 et ISO 9001. L'ensemble des produits ménagers utilisés au quotidien bénéficient d'une éco-labellisation (nettoyant vitres, gel WC, pastilles de lave-vaisselle, nettoyant vaisselle etc.).

De plus, la mise en place de poubelles de tri est obligatoire dans chaque structure.

Cuisine et change

La quasi-totalité du plastique a pu être éliminée en cuisine. Les plats et compotes des enfants sont conditionnés dans des pots en verre. Les parents sont encouragés à fournir des biberons en verre s'ils en sont d'accord.

Le verre est ensuite mis au recyclage, comme tous les déchets qui sont triés.

L'alimentation des enfants est préparée avec des approvisionnements en circuits courts par le prestataire de repas et avec des ingrédients majoritairement biologiques.

Des fruits frais et laitages sont également livrés dans le respect de la chaîne du froid.

Les repas sont servis dans de la vaisselle en verre trempé et les couverts des plus grands sont en inox.

Dans la salle de change, des serviettes et gants lavables sont utilisés, sauf indication contraire des parents. Les couches fournies par la micro-crèche sont 100% françaises et biologiques.

Sorties

Nous encourageons les sorties à proximité de la micro-crèche, dans des lieux accessibles à pied ou en transports en commun.

Les lieux de nature sont privilégiés mais également ceux de la vie quotidienne afin de les faire découvrir aux enfants de manière régulière et en lien avec le programme pédagogique de La Cabane d'Achille & Camille.

Consommation raisonnée

Une consommation raisonnée est encouragée au sein de La Cabane d'Achille & Camille, qu'il s'agisse :

- des jouets : grâce à des achats de bonne qualité, plus chers à l'achat mais avec une meilleure durée de vie;
- des consommables de type essuie-mains, produits ménagers etc. : grâce à une formation autour de la « juste dose » pour chaque utilisation;
- du matériel créatif : en privilégiant les produits sains, sans additifs nocifs et en faisant également appel au recyclage;
- des jeux : en faisant appel aux médiathèques et ludothèques;
- du papier : en le recyclant et en réutilisant les feuilles pour du brouillon, mais aussi en notant l'ensemble des transmissions sur une tablette numérique et non du papier.